



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. McLoughlin (Argentine) . . . . .	1
Discours de M. Salim (République-Unie de Tanzanie) . .	5
Discours de M. Rinchin (République populaire mongole)	11
Discours de M. Al-Soweidi (Emirats arabes unis) . . . . .	15
Discours de M. Karki (Népal) . . . . .	17
Discours de M. Suhaim Bin Hamid Al-Thani (Qatar) . . .	20
Réponse du représentant de l'Ouganda . . . . .	21

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. Mc LOUGHLIN (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement argentin, j'ai le grand plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette assemblée, vous, fils illustre de la nation polonaise avec laquelle l'Argentine entretient des liens étroits d'amitié. Nous sommes convaincus que votre compétence et votre expérience des problèmes internationaux sont une garantie de succès pour les délibérations de l'Assemblée. Je voudrais vous prier de transmettre à M. Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, l'expression de reconnaissance de la délégation argentine pour la façon remarquable dont il a su diriger les travaux de la vingt-sixième session.

2. A la fin de la session en question, U Thant nous a quittés, et le nouveau Secrétaire général a été élu. La délégation argentine, à cette occasion [2031<sup>ème</sup> séance], avait rendu hommage à U Thant pour son travail infatigable au service de notre organisation. La tâche accomplie par M. Kurt Waldheim, au cours de cette année, nous permet de réaffirmer notre conviction du caractère avisé de son élection et du fait que son talent et sa capacité de travail contribueront efficacement à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

3. Personne ne semble mettre en question le fait que le système international actuel est un système multipolaire dans lequel plusieurs centres de puissance politique, économique et socio-culturelle imposent à la réalité contemporaine un dynamisme inconnu pendant les années de l'après-guerre. Il est indéniable que les rapports entre Etats, de quelque nature qu'ils soient, sont plus fluides et plus souples, et que notre organisation a atteint un degré d'universalité inconnu au cours des décennies antérieures. Il est également évident que les divergences idéologiques ont

cedé le pas à une vision plus pragmatique et plus réaliste des problèmes intéressant la vie internationale.

4. Nous ne pouvons passer sous silence notre satisfaction devant le fait que la guerre froide a été remplacée par la recherche d'un dialogue et de la négociation pour parvenir à une solution pacifique des différends entre les Etats. Des pays qui pendant longtemps ont été divisés ont réussi à se rapprocher d'une réunification ou ont trouvé des procédures permettant des relations économiques, sociales et culturelles plus larges. Tout cela constitue un symptôme de la lente disparition du système bipolaire et d'une détente qui a toujours été encouragée par mon pays.

5. Mais, malgré ces circonstances, il ne faut pas oublier que l'on doit suivre de très près les tendances des développements dans le cadre de ce système. En dépit de la multipolarité, il est indéniable que les puissances moyennes et petites continuent d'être en marge lorsqu'il s'agit d'adopter des décisions qui les intéressent directement.

6. Dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation présenté à l'actuelle session, le Secrétaire général a très justement souligné qu' "aucun système durable d'ordre mondial ne peut . . . méconnaître les intérêts, la sagesse et l'importance de la grande majorité des moyennes et petites puissances" [A/8701/Add.1, p. 2]. A ce propos, rien ne saurait être plus dangereux que de transformer la multipolarité actuelle en un système statique d'équilibre de puissance. Cela signifierait une nouvelle division en sphères d'influence entre les superpuissances et les grandes puissances, ce qui aurait pour conséquence l'exclusion d'un grand nombre d'Etats. La paix et la sécurité auxquelles nous aspirons ne sont pas celles d'une situation rigide qui limiterait les possibilités de développement parce qu'elles pourraient modifier l'équilibre atteint. La stabilité dans la paix ne veut pas dire le blocage de positions acquises, mais l'ouverture de nouvelles possibilités qui assurent l'avènement d'un monde plus juste et plus digne.

7. Dans les années 70, les Nations Unies ne peuvent s'en tenir à légitimer les actes des grandes puissances. L'on a dit à plusieurs reprises que les votes aux Nations Unies ne sont souvent qu'une simple formalité. Il est peut-être vrai qu'à de nombreuses reprises notre tribune ait offert aux grandes puissances une possibilité, un moyen honorable de sortir de situations difficiles, dans lesquelles, si elles avaient poursuivi une politique égoïste ou erronée, elles auraient pu plonger notre monde dans de nouveaux conflits de graves proportions.

8. Ce rôle des Nations Unies ne doit pas être sous-estimé; mais, dans les années dans lesquelles nous vivons, la

composition de l'Organisation s'est considérablement modifiée avec l'entrée d'une majorité de pays qui sont nés après la seconde guerre mondiale ou qui n'avaient pas pris part à ce conflit. Ces pays se trouvent face à de graves problèmes de tous genres et essaient de réduire le plus rapidement possible la distance qui les sépare des grandes puissances. Il est plausible que justement, étant donné ce degré différent de développement, ces pays aient des points de vue différents de ceux des autres pour ce qui est de l'analyse et de la solution à apporter à leurs difficultés. Il se peut également que toutes les théories qui ne tiennent pas compte de leurs propres nécessités leur semblent parfaitement étrangères.

9. Tout cela nous porte à croire que, si les Nations Unies veulent réaliser les buts qui ont inspiré leur création, il leur faudra assumer de nouvelles fonctions plus conformes à la réalité contemporaine. Il est vrai, par exemple, que la politique d'affrontement entre les grandes puissances a été remplacée, en de nombreux cas tout au moins, par une attitude de coopération. Le dialogue sur des questions fondamentales a été entamé et l'on est arrivé à des accords substantiels sur des questions qui intéressent tout le monde. Il faut espérer que cette attitude de collaboration s'étendra de plus en plus. Mais, en outre, il faut que l'Organisation accorde une attention toujours plus grande aux problèmes et aux besoins de chacun des pays Membres. Le monde actuel est une entité indivisible et les conflits, les problèmes et les situations avec lesquels un Etat ou une région se trouve aux prises n'affectent pas seulement cet Etat ou cette région mais affectent aussi les autres.

10. Le Conseil de sécurité a une grande responsabilité en ce qui concerne l'analyse et la recherche de solutions aux conflits entre les Etats. Nous ne pensons pas qu'il y ait de panacée, nous estimons que chaque cas doit être jugé sur ses propres données, et c'est aux parties intéressées, bien entendu, qu'incombe le devoir de mettre en œuvre les mesures recommandées par le Conseil. La République argentine, lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité, a toujours adopté une attitude d'indépendance absolue pour l'étude des différentes questions qui y ont été portées et s'est à tout moment efforcée de contribuer de façon constructive à la solution des problèmes étudiés par cet organe.

11. Nous accordons d'ailleurs une importance toute particulière à la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba au début de cette année. Le bilan positif de cette réunion montre que l'initiative des trois membres africains du Conseil qui ont demandé qu'une session ait lieu en Afrique était parfaitement justifiée.

12. L'Amérique latine constitue le cadre naturel de la politique extérieure de l'Argentine, et les efforts de mon pays s'y concentrent. Les visites que le Président de la nation argentine a faites dans les différents pays d'Amérique du Sud prouvent le caractère prioritaire que mon gouvernement accorde aux relations avec les républiques sœurs du continent. A la suite de ces visites et des entrevues entre présidents qui ont eu lieu sur le territoire argentin, nous avons mis au point des procédures de consultation et de coordination en vue d'obtenir davantage de succès dans nos efforts communs pour surmonter des problèmes com-

muns. Cette politique s'est traduite par des réalisations concrètes qui tendent à intensifier l'intégration physique, économique et scientifico-culturelle.

13. Les pays latino-américains, non seulement sont unis par une même tradition historique mais, en outre, sont liés dans une communauté d'interdépendance fondamentale. Nous sommes tous les agents d'un processus où le sort de chacun d'entre nous est lié à celui des autres et où tout le monde doit jouer un rôle de premier plan.

14. Au sein des Nations Unies, les pays d'Amérique latine ont toujours joué et continuent de jouer un rôle primordial. Ils ont toujours été les champions jaloux de la Charte, des principes du droit international et de la recherche de solutions pacifiques aux différends. Ils ont fait leur la cause des peuples jeunes qui ont accédé à l'indépendance après 1945 et ils ont toujours accordé leur appui aux mesures tendant à l'élimination du colonialisme, de la discrimination raciale et des différences économiques entre les peuples. Ce faisant, ils sont fidèles à des principes ancrés dans la personnalité nationale de chacun de nos pays, dont les peuples se composent de toutes les races du monde. Cette caractéristique, d'ailleurs, est quelque chose dont nous nous enorgueillissons et qu'il faut mentionner tout particulièrement ici parce que, précisément, la communauté internationale se trouve rassemblée ici.

15. Nous voulons également signaler que nous sommes d'accord avec ce qu'a dit M. Waldheim dans son introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation à propos de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement [A/8701/Add.1, p. 5], et avec ce que vous-même, monsieur le Président, avez dit dans votre déclaration à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée [2032<sup>ème</sup> séance]. Les problèmes de l'environnement préoccupent mon pays de façon constante et c'est pourquoi, depuis que le Conseil économique et social a commencé à examiner cette question, l'Argentine a été l'un des premiers pays à appuyer la convocation de la Conférence à Stockholm et a participé activement aux travaux préparatoires de cette conférence.

16. Le fait le plus encourageant qui se dégage du rapport de la Conférence<sup>1</sup>, c'est une consécration de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Conformément aux recommandations et à la déclaration de la Conférence contenues dans ce rapport, cette coopération s'effectue par des échanges d'informations et par la collaboration entre les Etats. La Conférence reflète ce que l'expérience, la pratique, la science et la technologie, la doctrine et la jurisprudence nous ont appris depuis longtemps.

17. L'Amérique latine est allée au-devant des buts énoncés à Stockholm en incorporant dans les déclarations conjointes de ses présidents et ministres des affaires étrangères des principes qui, ensuite, ont été approuvés par la Conférence.

<sup>1</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14).

18. La République argentine, sur ce point et sur d'autres points qui intéressent aussi la communauté internationale, maintient le principe de l'exercice de la souveraineté en vertu duquel les Etats, sur leur territoire, se livrent à tous les actes qu'ils jugent nécessaires à la réalisation de leur politique nationale; néanmoins, l'Argentine maintient aussi que les Etats modernes doivent exercer cette souveraineté conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, donc en respectant l'égalité souveraine en droit des autres Etats.

19. Pour arriver à un fonctionnement harmonieux de cette pratique simultanée de la souveraineté de la part des différents Etats, il faut mettre au point un système d'échange d'informations qui permette de donner effet de la façon qu'il convient aux principes du bon voisinage, sans lequel la coopération internationale préconisée par la Conférence de Stockholm serait difficile, voire impossible à réaliser.

20. L'Argentine accorde une signification particulière aux problèmes du droit de la mer. Elle participe activement aux travaux du Comité des fonds marins<sup>2</sup> et, avec d'autres pays d'Amérique latine, elle a appuyé le droit d'un Etat riverain à étendre les limites de sa souveraineté sur les eaux adjacentes à son territoire jusqu'à une distance de 200 milles marins et a réaffirmé ses droits souverains sur la plate-forme continentale. Cette position se fonde sur les dispositions du droit international et sur la nécessité impérieuse de protéger et de défendre les ressources qui se trouvent à proximité de nos côtes. Les Déclarations de Montevideo<sup>3</sup> et de Lima<sup>4</sup> — et, plus récemment, celle de Saint-Domingue [A/8721, annexe I, sect. 2] — reflètent clairement la responsabilité assumée par la majorité des pays d'Amérique latine. Ce processus s'ajoute à celui prôné par de nombreux pays d'Afrique et d'Asie qui ont été, eux aussi, placés devant la nécessité d'adopter des mesures, dans le cadre du droit international contemporain, pour conserver et protéger les ressources de la mer, le fonds des mers et leur sous-sol dans les zones maritimes soumises à leur juridiction et adjacentes à leurs côtes.

21. L'harmonisation de ces droits et de ces intérêts avec ceux de l'ensemble de la communauté internationale est la tâche qu'aura à accomplir la future conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Les résultats de cette conférence doivent être de faire profiter cet important domaine des relations internationales des avantages de la sécurité juridique et de la justice dans le cadre d'un ordre nouveau plus équitable. Il faudrait, en conséquence, se livrer à une étude attentive des travaux préparatoires de la conférence qui devra se tenir, à notre avis, lorsqu'on aura défini les lignes générales d'un accord et lorsque le Comité des fonds marins aura accompli son mandat. Les efforts préparatoires et le choix minutieux de la date de convoca-

tion de la conférence permettront d'assurer les résultats positifs que nous désirons tous.

22. La République argentine continue à suivre avec un intérêt croissant l'évolution des événements au Moyen-Orient. Notre préoccupation logique au sujet de la situation existant dans cette région tient à notre conviction que la paix internationale est indivisible. C'est pourquoi, il est indispensable qu'une paix juste et durable soit établie au Moyen-Orient. Nous répétons que la mise en œuvre scrupuleuse des principes et obligations énoncés dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité — à l'adoption de laquelle la délégation de l'Argentine a contribué d'une manière significative — demeure le point de départ fondamental pour la réalisation de cet objectif. Le conflit dure depuis trop longtemps et les différences étapes qui jalonnent son évolution ont entraîné de nombreuses blessures difficiles à cicatriser, mais ont également donné des leçons et procuré une expérience que l'on ne doit pas laisser perdre.

23. Pour conclure la paix, tous doivent faire preuve des plus grandes qualités d'homme d'Etat, et ils doivent le manifester non seulement par une volonté sincère de négocier et par la modération des positions, mais aussi par une claire perception du moment propice, ce qui, si j'ose dire, constitue l'essentiel. Le drame des occasions perdues obsède les gens depuis des générations et le Gouvernement de l'Argentine continuera à apporter sa contribution active pour éviter qu'un tel drame ne survienne au Moyen-Orient.

24. La République argentine a toujours déclaré, du haut de cette tribune, que nous rejetons complètement et d'une manière inconditionnelle tous les types de discrimination et de colonialisme. C'est pourquoi nous constatons avec inquiétude qu'il subsiste encore certaines formes de domination qui sont incompatibles avec la dignité humaine et avec la conscience éclairée de l'homme contemporain, qui ne saurait admettre la prétendue supériorité raciale.

25. C'est un lieu commun que de déclarer aujourd'hui que le colonialisme a été éliminé. C'est un fait qu'une très grande majorité des territoires qui ont souffert de la domination étrangère ont accédé à une vie indépendante et occupent un siège au sein de l'Organisation. Mais la réalité, malheureusement, c'est qu'il existe encore un certain nombre de situations coloniales, et il est de notre devoir de ne pas renoncer un seul instant aux efforts que nous déployons tant que l'on n'aura pas entièrement extirpé le dernier vestige de cette dépendance injuste et anachronique.

26. La Namibie est un exemple typique, parmi d'autres. Simplement et dans le seul but d'obtenir dès que possible l'autodétermination et l'indépendance pour la Namibie — mesure trop longtemps retardée —, l'Argentine, à deux reprises, a proposé des formules juridico-politiques qui, en février et en août, ont bénéficié de l'appui unanime des membres du Conseil de sécurité [résolutions 309 (1972) et 319 (1972)]. Nous voulons croire en l'évolution des gouvernements, lesquels ne peuvent tourner le dos aux réalités qui les entourent. C'est pourquoi nous restons persuadés que le bon sens prévaudra et que les aspirations du peuple de Namibie et de la communauté internationale seront satisfaites — aspirations qui ont d'ailleurs reçu

<sup>2</sup> Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

<sup>3</sup> Déclaration de Montevideo sur le droit de la mer, adoptée le 8 mai 1970. Voir A/AC.138/34 (miméographié).

<sup>4</sup> Déclaration des Etats latino-américains sur le droit de la mer, adoptée le 8 août 1970 (voir A/AC.138/28).

l'appui de la Cour internationale de Justice<sup>5</sup> — et ce immédiatement, d'une manière pacifique et ordonnée.

27. L'attitude anticolonialiste résolue de la République argentine, que je réaffirme maintenant, n'est pas simplement l'expression d'un sentiment que nous partageons avec la très grande majorité des nations ici représentées. En ce qui nous concerne, le colonialisme n'est pas un phénomène historique dont les conséquences sont le lot des autres; ce n'est pas non plus un problème dont nous avons acquis une connaissance théorique. C'est une réalité que nous ressentons dans notre propre chair.

28. A présent, et après plus d'un siècle et demi d'indépendance, il subsiste encore sur le territoire argentin des séquelles de cette phase périmée d'expansion impériale. C'est justement pour éliminer ces vestiges négatifs d'un passé périmé que le Gouvernement de l'Argentine poursuit les négociations avec le Gouvernement de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le cadre de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale, afin de trouver une solution définitive au différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas.

29. Afin de faciliter les liens entre ces îles et le territoire continental, et à la suite d'instruments approuvés par les deux pays, des efforts ont été déployés pour établir des communications, et accroître ainsi la connaissance mutuelle et apporter un mieux être à la population des îles Malvinas. Au mois de mai de cette année, des notes ont été signées et échangées à Buenos Aires, qui prévoient la construction dans les îles, par la République argentine, d'un aéroport susceptible d'assurer le transport régulier de passagers, de cargaisons et de courrier qui commencera à fonctionner dans les prochaines semaines et remplacera les avions amphibies actuellement en service.

30. En dépit de ces mesures pratiques d'un intérêt indéniable, il continue d'exister des divergences importantes entre les deux gouvernements en ce qui concerne les circonstances dans lesquelles devrait intervenir une solution définitive à la question de la souveraineté. Les entretiens à ce sujet se poursuivront et nous sommes certains qu'ils seront fructueux. Le résultat ne peut, "en tout cas, être autre que le retour des îles Malvinas au territoire argentin".

31. Le Royaume-Uni est un pays auquel nous sommes liés par des liens traditionnels et cordiaux d'amitié et qui nous a donné des preuves répétées de la façon claire dont il considère les réalités du monde contemporain. Nous sommes donc certains que ce cas ne fera pas exception. Ainsi, comme nous l'avons dit, on aura éliminé une fois pour toutes le seul obstacle aux bonnes relations entre nos deux pays.

32. Le Gouvernement argentin, qui a toujours fait preuve de pondération et de mesure tout au long des négociations qui se sont déroulées en vue de trouver une solution pacifique à cette question, espère que cette solution

interviendra sans trop de délais. De cette façon, on pourra être sûr d'avoir donné suite à la recommandation contenue dans le paragraphe 1 de la résolution 2065 (XX) qui, par ailleurs, correspond à l'aspiration universelle de mettre un terme, sans plus tarder, aux situations coloniales dans toutes les parties du monde.

33. Le désarmement continue d'être l'une des questions les plus urgentes et importantes de notre époque et, au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale, la Conférence du Comité du désarmement a pu soumettre à notre considération le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [*résolution 2660 (XXV), annexe*], ainsi que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [*résolution 2826 (XXVI), annexe*]. Ces deux documents ont été signés par mon gouvernement, car il s'agit d'instruments qui ont fait l'objet de négociations multilatérales délicates au cours desquelles les différentes parties ont toujours fait preuve de la plus grande prudence et souplesse en vue d'arriver à des formules équilibrées qui contribueront très certainement à consolider la paix et la sécurité internationales.

34. En ce qui concerne les armes chimiques, la Conférence du Comité du désarmement ne transmet pas à l'Assemblée, cette année, de projet d'accord sur ce type d'armes de destruction massive, qui sont indéniablement très dangereuses et dont l'élimination s'impose. Il faut rappeler que ces armes, du fait que leur prix de revient est relativement faible, peuvent être mises au point ou produites par de nombreux pays. C'est pourquoi un accord sur les armes chimiques devrait donner satisfaction à tous les Etats, et non seulement aux grandes puissances. Les négociations sont certes plus complexes dans ce cas puisqu'il faut concilier de nombreuses opinions qui reflètent des préoccupations justifiées.

35. Grâce au patient labeur de la Conférence du Comité du désarmement, la communauté internationale a fait certains progrès dans le domaine de la proscription des armes de destruction massive. On a certes obtenu peu de choses, par contre, en ce qui concerne les armes nucléaires, à l'exception de certaines mesures collatérales d'une efficacité pratique douteuse, voire dans certains cas discriminatoires.

36. Dans le cadre plus restreint des conversations bilatérales sur les armes stratégiques, les accords signés à Moscou constituent un premier pas dans la bonne direction. Mais ce ne sont pas des mesures de désarmement nucléaire; ce sont des efforts destinés à stabiliser un équilibre militaire précaire entre les superpuissances. Autrement dit, cela ne suffit pas à arrêter ou à renverser la course aux armes nucléaires.

37. Ce tableau décevant dans le domaine du désarmement nucléaire exige que l'on donne un nouvel élan aux négociations; c'est pourquoi il faut que l'organe compétent assure, d'une façon qui satisfasse les Etats intéressés, la participation de toutes les puissances qui possèdent des

<sup>5</sup> *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

armes nucléaires. C'est pourquoi nous constatons avec satisfaction que, pour la première fois dans son histoire, la Conférence du Comité du désarmement s'est attaquée au problème avec une attention particulière et que son rapport [A/8818] contient un indice de souplesse quant à des changements éventuels dans son organisation. Ma délégation s'intéresse tout particulièrement à cette question importante et espère qu'elle sera le point de départ de consultations officieuses qui mettront fin à une anomalie qui nuit au développement de la communauté internationale.

38. L'Argentine s'est associée à ceux qui veulent que l'Assemblée générale prenne des mesures destinées à empêcher le terrorisme international qui met en danger des vies humaines innocentes, provoque leur perte ou compromet les libertés fondamentales. A plusieurs occasions, et en d'autres tribunes internationales, mon pays a condamné la violence irraisonnée et a lancé des appels à la réflexion devant la vague de haine et de destruction qui déferle sur le monde contemporain. Ce phénomène constitue un grave fléau pour l'humanité et pour notre civilisation. C'est pourquoi les Nations Unies ne peuvent pas et ne doivent pas rester indifférentes devant le danger que cela représente pour la coexistence pacifique entre les hommes.

39. En ce qui concerne la coopération économique, au cours des mois qui nous séparent de la fin de l'année et surtout à partir de 1973, la communauté internationale aura une nouvelle occasion importante de faire progresser l'amélioration des relations entre les pays ayant atteint des degrés différents de développement, grâce à un ordre plus juste et plus efficace.

40. La réforme du système monétaire international et les négociations commerciales multilatérales prévues constituent d'excellentes occasions pour que les pays ayant les principales responsabilités en la matière portent leur regard au-delà de leurs stricts intérêts nationaux et permettent que ces nouveaux efforts s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

41. A notre avis, la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Santiago en avril et mai, a été le début prometteur d'une action internationale de ce type. Au cours de la session, les politiques de coopération dans ces différents domaines ont atteint un haut degré de convergence.

42. A cette occasion, comme dans d'autres tribunes internationales et régionales d'activités économiques et financières, l'Argentine s'est engagée à fournir son ferme appui pour que de telles initiatives soient couronnées du succès que la communauté internationale recherche si ardemment.

43. Dans le domaine de la science et de la technique, l'Argentine est décidée à progresser rapidement dans un processus dynamique de modernisation, grâce à l'utilisation au maximum des ressources qu'offrent ces branches de la connaissance afin d'assurer un meilleur niveau de vie à son peuple.

44. Nous nous préoccupons de l'existence, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, de certains critères qui, laissant de côté l'interaction multiplicatrice des efforts de coopération effectués aux différents degrés de développement, prétendent changer le système actuel appliqué pour la répartition des ressources en les réservant presque exclusivement à des cas extrêmes de moindre développement.

45. Nous voulons souligner le fait que la République argentine, tout en utilisant ce programme en tant qu'instrument utile pour compléter la satisfaction de ses besoins en la matière, contribue à ce programme par un nombre considérable d'experts qui travaillent sur des projets dans différentes parties du monde et que, tous les ans, nous accueillons plus de cent boursiers de pays étrangers qui viennent recevoir une formation chez nous.

46. J'ai dit, au début de ma déclaration, qu'il y avait un danger, pour les petites et moyennes puissances, à rester en marge d'un système multipolaire fondé sur un équilibre de puissance entre les grandes puissances. Nous voyons aussi avec inquiétude les tentatives destinées à freiner le processus de modernisation de l'économie de pays en voie de développement par la limitation du transfert des connaissances scientifiques et techniques.

47. Accepter que la croissance doive s'arrêter implique que l'on admette l'existence de pays condamnés à rester à mi-chemin dans l'histoire de la civilisation; cela signifierait, en outre, que l'on veut priver l'homme de sa capacité de création permanente. De même que dans le domaine de l'économie, de la culture et de la préservation du milieu, une coopération internationale active s'impose ici aussi.

48. Si nous voulons arriver à la paix et à la sécurité internationales, qui sont les objectifs fondamentaux de la Charte, il faut que nous traduisions dans les faits les aspirations de tous les peuples à une vie meilleure. Il ne peut y avoir de paix s'il n'y a pas de justice internationale, et il n'y aura pas de justice tant que chaque pays n'aura pas assumé pleinement les responsabilités qui lui incombent. En 1945, notre organisation a été créée pour préserver l'humanité du fléau de la guerre. Aujourd'hui aussi, la survie de l'homme est importante, mais l'on a pris clairement conscience du fait que cette survie doit se fonder sur des bases solides de liberté et de dignité de l'être humain qui lui permettent d'épanouir au maximum ses possibilités de création. Le rôle des Nations Unies est de toujours refléter ces soucis qui appartiennent à notre monde et à notre société.

49. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon premier et très agréable devoir est de vous féliciter au nom de la délégation de Tanzanie de votre élection unanime au poste de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que vos qualités éminentes de diplomate et d'homme d'Etat constituent un gage précieux de succès de cette fort importante session. La délégation de Tanzanie aimerait également dire combien elle apprécie la compétence avec laquelle M. Malik, ministre des affaires étrangères

d'Indonésie, votre distingué prédécesseur, a conduit les délibérations de la précédente session.

50. Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/8701 et Add.1]; d'emblée nous voudrions dire que nous apprécions hautement ce rapport, qui montre de façon magistrale l'évolution de la communauté internationale au cours des douze derniers mois.

51. En consultant les annales de notre organisation, nous voyons que les événements de l'année dernière font, d'une façon remarquable, figure de jalons sur la route qui mène à la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies. Je me réfère en particulier au rétablissement du siège aux Nations Unies qui revient à la République populaire de Chine, ainsi qu'au reste de la série des événements qui a, de façon spectaculaire, influencé la répartition des forces au sein de l'Organisation et en dehors de celle-ci.

52. Avec le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation, le principe de l'universalité a, une fois de plus, été reconnu dans la pratique et, qui plus est, un sens de réalisme a commencé à inspirer les politiques étrangères de nombreux Etats jusqu'alors sinophobes. Il était inconcevable que la paix et la justice mondiales puissent être réalisées et maintenues alors que le pays le plus peuplé qui soit, pays parmi les plus importants, était exclu de cet instrument mondial de paix et de justice. Par conséquent, nous nous félicitons une fois de plus d'un événement qui n'avait que trop tardé et nous espérons que notre organisation continuera de chercher à réaliser le principe de l'universalité.

53. Depuis la dernière session de l'Assemblée, nous avons été les témoins d'une tendance croissante vers la détente, particulièrement entre les grandes puissances. Nous estimons que, lorsque la compréhension se substitue à des hostilités prolongées et que l'esprit de conciliation remplace les divergences profondes et tenaces, s'ouvre une voie qui pourrait conduire à la solution pacifique de nombreux problèmes affligeant notre planète. Nous nous félicitons non seulement de la détente entre les grandes puissances, mais également du rapprochement entre les différentes parties de la Corée, de l'Allemagne et du sous-continent indien.

54. En nous félicitant de ce processus, nous voudrions néanmoins nous faire l'écho de la mise en garde qui a très souvent été lancée par les petites nations, notamment parmi les pays non alignés, à savoir que les accords bilatéraux et autres, de portée limitée, conclus entre grandes puissances ne sauraient ôter de sa responsabilité à notre organisation. L'amélioration des relations entre grandes puissances est un aspect nécessaire des efforts qui visent la paix. Mais tous les arrangements conclus entre grandes puissances en dehors des Nations Unies ne font pas la part des intérêts de tous les Membres de notre organisation et ne peuvent, par conséquent, garantir une paix durable. Une paix et une sécurité durables doivent être établies avec la participation de tous les pays — petits et grands.

55. Le principe de la responsabilité collective et de la prise de décision collective portant sur les problèmes de la

paix et de la sécurité de notre monde doit être également observé, même si pour telle ou telle raison les efforts vers la paix et la sécurité internationales doivent être déployés en dehors de notre organisation. Toute tentative visant à s'écarter de cette procédure démocratique sera inévitablement entachée de suspicion. En fait, bien que ces accords bilatéraux puissent sans doute servir les intérêts des puissances intéressées, ils ne tiennent pas nécessairement compte des intérêts du reste de la communauté mondiale, malgré tout ce que l'on pourra prétendre.

56. Cependant, si nous supposons que toutes les négociations — dont certaines sont secrètes — qui ont eu lieu entre les grandes puissances du monde ont eu lieu dans l'intérêt collectif de l'humanité, nous devons en même temps reconnaître que le processus de détente active dont nous avons été les témoins depuis la dernière session de l'Assemblée n'a pas fait diminuer de façon notable la menace à la paix et à la sécurité mondiales. Ainsi, par exemple, l'Europe assistait à une détente tandis que des tensions s'accumulaient ailleurs dans le monde, et le dégel relatif de la guerre froide, au cours des années 60 et au début des années 70, n'a cependant pas fait diminuer la misère et l'injustice dont souffrent des millions de personnes depuis si longtemps.

57. La guerre d'Indochine continue de semer le désastre et la souffrance chez les peuples de cette malheureuse région. Le 8 mai, le Président des Etats-Unis a décrété le blocus du Viet-Nam du Nord et, depuis lors, ce petit pays a été soumis à l'un des bombardements les plus destructeurs et les plus barbares qu'ait jamais subi un pays depuis Hiroshima.

58. Les méthodes employées par les Etats-Unis dans leurs tentatives futilles et insensées de subjuguier le peuple vietnamien n'ont aucun parallèle dans l'histoire de la guerre. En fait, certains moyens d'information américains font tristement ressortir que le peuple du Viet-Nam du Nord, à la suite de ces bombardements, est ramené à l'âge de pierre. Cela est inhumain et outrageant. Les massacres actuels perpétrés par les forces navales et aériennes sont entrepris, dit-on, pour sauver la face et l'honneur des Etats-Unis. Mais rien ne serait plus honorable pour les Etats-Unis que de mettre immédiatement fin à l'anéantissement perpétré par les forces américaines au Viet-Nam.

59. Il importe également de mettre fin à l'intervention des Etats-Unis dans les affaires du Cambodge afin que ce pays, traditionnellement non aligné, puisse poursuivre sa politique progressive de paix et de neutralité en toute liberté et en toute sécurité. Se ralliant en cela à de nombreux autres Etats non alignés épris de paix, la Tanzanie voudrait rappeler l'indignation qu'elle ressent à l'égard de la poursuite de l'agression commise par l'impérialisme contre le peuple d'Indochine et elle tient à marquer son plein appui à ce peuple qui a montré sa force, sa ténacité et sa persévérance dans la lutte qu'il mène contre les injustices que lui imposent les forces de la réaction et de l'impérialisme international.

60. La situation très explosive qui existe au Moyen-Orient continue de préoccuper la communauté internationale. Mis à part le fait que le *statu quo* constitue une situation délicate et pénible puisqu'il n'est ni guerre ni paix et que

personne ne peut contester qu'il représente une trahison grossière de la Charte des Nations Unies. Israël semble être déterminé à railler impunément les décisions et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Depuis la dernière session, la situation n'a pas changé de façon positive. Tout au plus avons-nous été les témoins du fait que les conquêtes d'Israël s'étaient raffermies davantage, et que leurs répercussions compromettent l'éventuelle solution pacifique du conflit.

61. La question qui se pose désormais n'est plus de savoir si la communauté internationale peut supporter cette arrogance et cette intransigeance de la part des forces occupantes mais plutôt si elle peut se satisfaire de condamnations purement morales. Je voudrais réitérer ici l'appel lancé par mon gouvernement dans le passé devant cette organisation et d'autres tribunes internationales : Israël doit se retirer sans condition de tous les territoires arabes qu'il occupe maintenant illégalement à la suite de la guerre d'agression qu'il a menée en 1967. Il doit également respecter pleinement les droits légitimes du peuple palestinien. Ce n'est qu'une fois que ces conditions seront remplies que l'on pourra espérer que s'instaure une paix durable au Moyen-Orient.

62. Ma délégation a été très satisfaite de l'heureuse évolution qui a eu lieu dans la péninsule de Corée. Tout en nous félicitant de cette évolution encourageante, nous sommes persuadés que, livré à lui-même, le peuple coréen est capable de résoudre ses propres problèmes dans un climat pacifique et de fraternité.

63. De l'avis de ma délégation, il est maintenant plus que jamais nécessaire que notre organisation réponde favorablement à cette évolution et mette fin à l'intervention étrangère en Corée. Non seulement pourrait-on ainsi dissiper les soupçons que nourrissent les parties intéressées mais encore leur apporter l'assurance du soutien que les Nations Unies accordent aux méthodes qu'elles utilisent. Nous demandons expressément à l'Organisation de retirer de cette région ce que l'on appelle son commandement militaire et de dissoudre la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Nous prions instamment les Etats-Unis de ne plus abuser du drapeau des Nations Unies et de retirer sans délai toutes leurs troupes. Ce que l'on appelle le commandement militaire ne répond ni aux buts utiles de notre organisation ni aux intérêts du peuple coréen. Nous pensons sincèrement que les initiatives déjà prises par les Coréens eux-mêmes devraient être encouragées par notre organisation et, en conséquence, nous regrettons profondément que l'Assemblée générale ne traite pas de cette question au cours de la présente session.

64. Je voudrais maintenant parler des événements tragiques qui continuent de provoquer tant de souffrances et de misères sur notre continent.

65. A l'exception de l'Afrique du Sud et du Portugal, il n'est pas un seul pays représenté dans cette salle qui, à un moment ou à un autre, n'ait condamné le colonialisme. Pourtant, le colonialisme continue à exercer ses ravages sur d'immenses régions du monde. C'est la plus grande tragédie de notre temps. Parallèlement, c'est l'acte le plus scandaleux, le plus néfaste et le plus pernicieux qui soit perpétré

par certains Membres de notre organisation, notamment par des pays membres qui auraient la possibilité de mettre fin à ce système foncièrement mauvais.

66. Mais, bien que le rythme de la décolonisation soit toujours fort lent, nous sommes conscients et heureux du rôle que les Nations Unies ont joué cette année par le truchement du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Pour la première fois, une mission des Nations Unies a eu la possibilité de se rendre dans des régions libérées d'un territoire colonial d'Afrique. Cette visite est d'autant plus importante qu'elle a été entreprise sur l'invitation et sous la protection du mouvement de libération qui avait libéré ces régions; je veux parler du PAIGC<sup>6</sup>. Le fait que cette visite se soit heureusement achevée malgré les bombardements constants et intensifiés de ces zones par les forces fascistes portugaises ne peut conduire les Nations Unies qu'à une seule décision, à savoir que le PAIGC exerce un contrôle efficace sur de vastes régions de la Guinée (Bissau). En conséquence, au cours de la présente session, les Nations Unies doivent au moins rendre hommage aux combattants de la liberté de la Guinée (Bissau) ainsi qu'aux jeunes gens courageux qui ont participé à cette mission, et nous devons réaffirmer ce fait. Nous voulons rendre un hommage tout particulier aux représentants de l'Equateur M. Sevilla Borja, de la Suède, M. Löfgren, et de la Tunisie, M. Belkhiria, et aux deux membres du Secrétariat, M. Nagata et M. Gaye, et les féliciter pour leur excellent travail. Et, à cet égard, ma délégation est heureuse de rappeler que notre frère, Amílcar Cabral, secrétaire général du PAIGC, a pu à fort juste titre appeler ces éminents fils de l'Europe, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique "les cosmonautes de la décolonisation".

67. Les Nations Unies ont maintenant l'obligation de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de cette mission [A/8723/Rev.1, chap. X, annexe I] car le sens suprême de cette mission spéciale réside non seulement dans ce qu'elle a vu, écrit ou dit, mais également dans ce que les Nations Unies font pour aider les victimes de l'oppression fasciste portugaise en Guinée (P'ssau) et au Cap-Vert.

68. Ce qui se passe en Guinée (Bissau) n'est qu'une manifestation de la situation coloniale et raciste prévalant en Afrique à l'heure actuelle, qui non seulement oppresse les peuples de ces territoires coloniaux mais affecte directement les politiques intérieures et étrangères de nos Etats africains indépendants. Pour nous, la situation coloniale prévalant en Afrique constitue l'élément déterminant de nos politiques et le centre même de nos vies quotidiennes. Nous y voyons par conséquent la question la plus brûlante dont les Nations Unies soient saisies.

69. Cependant, c'est la seule question qui pourrait être réglée sur-le-champ si les dirigeants des Nations Unies, représentés ici, font preuve de bonne volonté et de franchise. Le colonialisme n'est pas un désastre provoqué

<sup>6</sup> Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

par la nature ou par Dieu; il est créé par l'homme, maintenu par l'homme et, bien que condamné énergiquement en public, il est appuyé en privé par certains Membres de cette organisation. C'est à ces membres, et particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, à la France et à plusieurs autres membres de l'OTAN, que nous adressons une fois encore un appel afin qu'ils revoient leurs politiques relatives à la situation coloniale en Afrique. Si les gouvernements de ces pays sont d'accord pour dire — comme ils le font en public — que le colonialisme est un système néfaste car il constitue une attaque lancée contre l'humanité, ils doivent alors s'unir à nous pour lutter contre les forces et régimes qui ont choisi de conserver et de renforcer le colonialisme en tant que mode de vie. Qu'ils cessent de fournir des armes à l'Afrique du Sud et au Portugal, armes qui ont été utilisées systématiquement contre le peuple d'Afrique en Angola, au Mozambique, en Namibie, en Rhodésie du Sud et en Guinée (Bissau), peuple qui s'efforce de réaliser les objectifs des Nations Unies, à savoir l'élimination du colonialisme et du racisme.

70. En bref, la lutte de libération menée dans les territoires coloniaux d'Afrique ne fait que prolonger la lutte menée par les Nations Unies. Ces peuples méritent et réclament l'appui, moral et matériel, de tous les Membres honnêtes et sérieux de notre organisation.

71. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, une évolution importante a eu lieu dans les territoires coloniaux en Afrique australe. Le peuple africain de la Rhodésie du Sud, malgré l'intimidation, l'arrestation, l'exil, a catégoriquement rejeté les prétendues propositions d'un règlement conclues l'an dernier entre le Gouvernement britannique et le régime minoritaire illégal de Ian Smith. Pour l'Afrique, ce rejet est apparu évident d'emblée. Nous ne voyions pas l'intérêt qu'il y avait à sonder l'opinion africaine de ce territoire, sur cette question, et nous l'avons dit au Gouvernement britannique. Maintenant que le rapport de la Commission Pearce a été publié<sup>7</sup> et que la voix des Africains s'est fait entendre, que se propose de faire le Gouvernement britannique? Et que se proposent de faire les Nations Unies au cours de cette session?

72. Nous devons dire sans ambages au Gouvernement britannique que les Rhodésiens n'ont nullement besoin de procéder à une prétendue réflexion. Il n'y a pas le moindre danger que les Africains en Rhodésie du Sud changent d'avis, et la Commission Pearce d'ailleurs insiste sur ce point très nettement. Le rapport expose clairement les raisons pour lesquelles les Africains se sont opposés à ces propositions. Leur opposition provient d'un sentiment profond de déception et d'humiliation que leur impose le régime blanc. Soyons francs, chacun d'entre nous réagirait de la même façon s'il était déçu et humilié de la sorte.

73. Le Gouvernement du Royaume-Uni a ainsi sa voie toute tracée. Il doit agir afin d'affirmer son autorité et changer la structure actuelle du gouvernement en Rhodésie. Le Gouvernement du Royaume-Uni doit agir afin de

s'assurer qu'il n'y aura pas d'indépendance en Rhodésie du Sud tant que le gouvernement ne sera pas un gouvernement par la majorité. Pour les Africains de ce territoire et pour l'Afrique dans son ensemble, aucun compromis n'est acceptable.

74. Les Nations Unies ont également leur voie toute tracée. L'Organisation doit aider de tous ses moyens les mouvements de libération luttant en Rhodésie du Sud. C'est grâce à cette assistance que la Rhodésie du Sud se verra épargner de sanglants conflits raciaux.

75. Il est fort regrettable qu'une grande puissance, un membre permanent du Conseil de sécurité — les Etats-Unis d'Amérique —, ait choisi de renforcer le régime raciste minoritaire et illégal de Ian Smith en important du chrome en provenance de Rhodésie du Sud, en flagrante violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de ce territoire. Quelle est l'explication exacte de cet acte? Il est certain que cette violation grave de la résolution du Conseil de sécurité par les Etats-Unis apporte une énergie nouvelle aux forces du racisme et du colonialisme en Afrique australe.

76. D'autres actes tout aussi regrettables sont commis par d'autres puissances impérialistes occidentales dans les territoires sous domination portugaise. Dans ces territoires, où la lutte pour la libération progresse de façon très satisfaisante, certaines de ces puissances, avec l'aide des Etats-Unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et d'autres pays encore, ont fourni au Gouvernement du Portugal des armes destructives telles que le napalm, des gaz toxiques, des défoliants et autres substances chimiques. De vastes régions de ces territoires ont été détruites ainsi que les cultures des Africains, dans l'espoir insensé d'affamer la population et de la réduire à la soumission et à l'esclavage. Il est peut-être inutile d'en dire davantage sur les territoires sous domination portugaise, car la Mission spéciale des Nations Unies qui s'est rendue dans certaines de ces régions a déjà beaucoup dit et écrit. Il faut toutefois souligner que l'Afrique estime que les puissances qui aident les régimes racistes et colonialistes blancs d'Afrique australe lui sont hostiles.

77. Il y a une autre question importante dont je voudrais parler brièvement. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 309 (1972), a confié au Secrétaire général des Nations Unies la tâche de prendre de nouvelles initiatives avec toutes les parties intéressées à la question de la Namibie en vue de chercher une solution à cette question. Aucun autre continent n'est plus impatient de trouver une solution à la question de Namibie que l'Afrique. Nous considérons que nous sommes partie intéressée, non seulement parce que nous sommes africains et que la Namibie est un territoire africain, mais aussi parce que, en tant que Membre des Nations Unies, nous acceptons pleinement le fait suivant lequel la Namibie relève de la responsabilité des Nations Unies et, partant, de notre responsabilité. Quelle que soit la solution recherchée au problème de la Namibie, il faudra que ce soit dans le cadre des décisions des Nations Unies. En particulier, la solution doit signifier la fin de l'occupation illégale de la Namibie par les autorités sud-africaines. En outre, les mots "autodétermination et indépendance" doivent être compris dans le contexte de la

<sup>7</sup> Voir *Rhodesia: Report of the Commission on Rhodesian Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd. 4964 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972).

résolution 1514 (XV). C'est pourquoi nous espérons que, quelles que soient les initiatives que le Secrétaire général prendra, il ne s'écartera pas de cette position.

78. L'année dernière, à la vingt-sixième session, ma délégation a exprimé l'espoir qu'avec le lancement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en 1970, les nations 'éveloppées feraient preuve d'un nouvel esprit de coopération de façon à résoudre comme il convient les problèmes du commerce et du développement des pays en voie de développement [1951ème séance, par. 116]. A l'époque, nous avons placé de grands espoirs en la troisième session de la CNUCED. La Conférence est maintenant terminée et l'historique des déceptions du monde en voie de développement, pour ne pas parler des promesses non tenues et des accords non appliqués, a d'ores et déjà été éloquemment exposé par d'autres éminents représentants des pays en voie de développement dans cette enceinte et dans d'autres organes; je n'y reviendrai donc pas.

79. Le fossé entre les riches et les pauvres continue de s'élargir alors que les termes de l'échange sont de plus en plus en faveur des pays développés aux dépens des pays pauvres. Le courant de financement du développement a été de loin inférieur au niveau fixé pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement. La charge que représente le service de la dette est non seulement devenue intolérable, mais elle retarde même parfois le développement en détournant les ressources nationales.

80. Il ne fait aucun doute que le système monétaire des deux dernières décennies n'est plus efficace. Nous estimons qu'une réforme est nécessaire pour les pays en voie de développement comme pour les pays développés. En tant que pays en voie de développement, nous avons le droit inaliénable d'insister pour que, maintenant et à l'avenir, toute réorganisation du système monétaire mondial se fasse avec notre participation active et avec notre consentement, car nous pensons qu'aucune réforme ne pourrait être satisfaisante si les pays développés et les pays en voie de développement n'y participent pas. Tous les pays du monde devraient, à l'unisson, mettre au point un système mondial cherchant à servir l'humanité tout entière, un système où il n'y aurait pas de partenaires inégaux, car nous ne pouvons plus accepter que les décisions nous soient imposées ou que quelques pays pensent et se mettent d'accord au nom de la majorité de l'humanité comme s'ils en avaient le monopole.

81. La Conférence historique sur l'environnement, qui s'est tenue en juin dernier à Stockholm, a pris des décisions d'une grande portée qui, si elles sont appliquées, pourraient établir un droit futur de l'environnement qui sauverait notre planète de la destruction. La Déclaration de la Conférence<sup>8</sup> dispose de l'équilibre nécessaire puisqu'elle inclut dans ses dispositions sur les droits de l'homme le développement économique et le commerce. Comme nous l'avons déclaré à Stockholm, nous ne pouvons pas vraiment

parler d'environnement si l'on n'accepte pas certaines conditions et certains droits fondamentaux qui doivent permettre à l'homme de vivre. Car, après tout, le but de l'environnement, c'est l'homme.

82. En outre, le Plan d'action pour l'environnement<sup>9</sup>, qui envisage de créer un organe international destiné à coordonner les activités dans le domaine de l'environnement, reçoit l'appui de mon gouvernement. Nous sommes fermement convaincus que la coopération internationale est nécessaire pour que les nations résolvent la plupart de leurs problèmes dans le domaine de l'environnement. A cet égard, nous voulons souligner le fait qu'il faut accorder une priorité immédiate aux besoins des pays en voie de développement dont le principal souci en matière d'environnement est le développement. Car le développement économique et la préservation de l'environnement sont complémentaires.

83. Cette année, la Conférence du Comité du désarmement a marqué son dixième anniversaire. Naturellement, il est tentant de jeter un regard en arrière et de voir les progrès réalisés dans nos efforts vers un désarmement général et complet. Notons tout d'abord qu'il y a toute une liste de ce qu'il est convenu d'appeler les traités sur le désarmement : le Traité sur l'Antarctique, le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité de Tlatelolco, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les traités interdisant les armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et au fond des mers, et la récente convention qui interdit les armes biologiques. Cette année, au mois de mai, des accords sur la limitation des armes stratégiques ont été conclus à Moscou. A première vue, les armes nucléaires ont été interdites dans tous les milieux sauf sous terre. La liste semble impressionnante. Nous la qualifions de liste de réalisations. Je n'ai pas du tout l'intention de minimiser ces efforts. Nous admettons qu'ils prouvent au moins qu'est reconnu, en principe, le but suprême du désarmement général et complet. Au demeurant, mon pays a signé certains de ces accords. Toutefois, en l'occurrence, je dois rappeler la position de mon gouvernement en la matière.

84. Premièrement, pour ma délégation, il est clair que tous ces traités sont superficiels et marginaux. Au lieu de s'attaquer à la racine du problème, ils ne font qu'en grignoter les bords. Ils ne cherchent pas, par exemple, à détruire les stocks existants, qui suffiraient à eux seuls à anéantir le monde entier.

85. Deuxièmement, l'importance de ces traités étant souvent exagérée, ils tendent à cacher les réalités d'une situation extrêmement dangereuse. Ils sont trompeurs et ils nous bercent d'un optimisme auquel, étant donné les faits, nous ne devrions pas nous laisser aller. Dans l'Introduction à son rapport, le Secrétaire général a dit au sujet du désarmement :

“Le bilan de cette première décennie indique que l'objectif déclaré d'un désarmement général et complet n'a pas encore été atteint. Il n'a pas non plus été possible

<sup>8</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. premier.

<sup>9</sup> *Ibid.*, chap. II.

d'arrêter la course aux armements, ni de la ralentir de façon perceptible. En fait, elle a atteint un niveau plus élevé que jamais auparavant. Ainsi, alors que les pays avaient consacré au total 1 870 milliards de dollars à la fabrication ou l'achat d'engins de guerre durant la décennie des années 60, les dépenses effectuées à ces fins durant les dernières années se sont élevées au total à près de 200 milliards de dollars par an." [A/8701/Add.1, p. 3.]

Les essais nucléaires n'ont pas cessé non plus. Les explosions nucléaires continuent sous terre et dans l'atmosphère, créant des risques immenses pour la vie humaine et mettant en danger l'humanité tout entière.

86. En réitérant la position prise par ma délégation, je n'ai pas l'intention de blâmer le travail que la Conférence du Comité du désarmement a réalisé. Cette conférence ne fabrique pas d'armes, pas plus qu'en tant de conférence elle n'a d'intérêt à ce qu'il en soit produit. Ce sont bien plutôt les puissances intéressées qui portent l'entière responsabilité de cet état de choses. Si elles avaient vraiment le désir de progresser, la Conférence n'aurait peut-être aucun rôle à jouer, sauf le rôle éventuel d'élément coordonnateur. Cependant, sans cette volonté de la part de ces puissances, la Conférence continuera à perdre son temps et son énergie. Le fait est que toutes les grandes décisions dans ce domaine sont prises en dehors de la Conférence.

87. A ce propos, ma délégation aimerait répéter une fois de plus que ce n'est que par une participation complète de toute la communauté mondiale que des discussions significatives peuvent être entreprises sur des questions intéressant l'humanité tout entière. A cet effet, nous espérons qu'une conférence mondiale du désarmement se tiendra dès que possible, après avoir été soigneusement préparée.

88. L'année dernière, ma délégation a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point [point 98] tendant à l'adoption d'une déclaration de démilitarisation de l'océan Indien. Après un débat très sérieux sur ce texte, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui comprenait une déclaration désignant l'océan Indien comme zone de paix, et elle a demandé aux grandes puissances, ainsi qu'aux Etats riverains, de prendre les mesures nécessaires pour que les clauses de cette déclaration soient mises en vigueur [résolution 2832 (XXVI)]. Cette déclaration était conforme à la déclaration adoptée par un important groupe de pays non alignés, parmi lesquels se trouvaient des Etats riverains, assemblés à Lusaka en 1970<sup>10</sup>, et réaffirmée à la Réunion des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à New York, en septembre de l'année dernière, puis à nouveau réaffirmée à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue cette année en Guyane, à Georgetown.

89. Ma délégation voudrait réaffirmer la position d'un grand nombre de pays en voie de développement selon laquelle il est de l'intérêt de la paix dans les différentes régions du monde que soit éliminée la rivalité entre grandes puissances dans ces régions. Dans ce but, nous exigeons que

toutes les bases militaires étrangères disparaissent non seulement quand elles se trouvent sur le territoire d'autres pays, mais quand elles se trouvent aussi dans les différentes régions du monde, y compris l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Nous espérons que les Nations Unies continueront à poursuivre ce but et en particulier qu'elles prendront de nouvelles mesures cette année pour promouvoir les efforts nécessaires en vue de donner effet à la Déclaration proclamant l'océan Indien zone de paix.

90. Abordant maintenant la question des océans, mon pays a assisté avec un vif intérêt et a participé activement aux négociations du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale depuis sa création. Nous sommes heureux de constater que la communauté internationale a dans son ensemble reconnu que les présents règlements s'appliquant à l'environnement marin sont inadéquats, injustes et périmés. La déclaration de principe adoptée par l'Assemblée générale de 1970 [résolution 2749 (XXV)] est un jalon historique dans ce domaine et ma délégation tient à réitérer l'appui qu'elle lui donne.

91. Le Comité du fond des mers, dont la composition a été élargie en 1970, a reçu pour mandat de préparer une troisième conférence du droit de la mer et a fait un travail tout à fait remarquable, bien que dans certains domaines il ait été un peu lent. Les questions principales ont été définies et les négociations politiques sont à un stade avancé. Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire, nous croyons que la communauté internationale est en mesure d'entreprendre des négociations à un échelon supérieur. L'heure est maintenant venue de convoquer cette conférence du droit de la mer, et nous appuyons en principe la convocation de cette conférence en 1973. Ce qui reste à faire au Comité du fond des mers peut l'être en une ou deux sessions avant que cette conférence n'ait lieu.

92. A ce sujet, nous croyons que le moment est venu qu'une conférence de cette nature se déroule dans un pays en voie de développement afin que le monde en voie de développement participe pleinement à l'élaboration de règles justes de droit international pour l'espace océanique. C'est pourquoi nous accueillons de tout cœur l'invitation faite par le Gouvernement du Chili de tenir à Santiago une des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les services excellents et l'atmosphère sympathique fournis à la troisième session militent tout particulièrement en faveur de Santiago.

93. Nous nous félicitons également de l'invitation faite par le Gouvernement de l'Autriche pour que certaines sessions de cette conférence aient lieu à Vienne, dont nous connaissons tous la réputation de cité-hôte traditionnelle des grandes conférences internationales.

94. Alors que nous nous réunissons ici pour notre vingt-septième session, nous sommes conscients du fait que les yeux du monde sont rivés sur nous. Notre organisation a donné de grands espoirs à des millions de personnes mais, en même temps, il nous faut reconnaître que par suite d'actes commis ou non commis par certains Membres et de l'incapacité des Nations Unies à prendre des mesures valables par suite de limitations évidentes, ces espoirs se

<sup>10</sup> Déclaration adoptée à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

sont quelquefois transformés en déception. Il nous incombe à tous, non seulement par égard à notre grande organisation, mais surtout dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, de dépasser et de surmonter ces déceptions. Nous avons les moyens et la possibilité de le faire, si nous rencuvelons notre engagement de respecter les principes de la Charte et les décisions que nous prenons collectivement. Cette volonté étant présente, je suis certain que les problèmes que je viens d'énumérer, ainsi que beaucoup d'autres, pourront être résolus.

95. L'humanité tout entière se tourne vers notre organisation, non seulement pour sa survie mais aussi pour son progrès. L'humanité attend impatiemment que nous résolvions les nombreux conflits de notre planète. Les peuples d'Afrique attendent avec de grandes espérances la liberté qu'on leur refuse depuis si longtemps. Les affamés du monde tendent leurs mains vers notre organisation, espérant que la coopération internationale permettra un jour à chaque être humain au moins deux repas par jour. En bref, le monde attend anxieusement de voir si cette session ne sera qu'une nouvelle plate-forme de déclarations d'intentions ou si elle constituera un engagement réel dans l'action.

96. C'est en fonction de cet engagement réel dans l'action que notre session sera jugée en dernier ressort. Et ma délégation s'engage à accorder son appui inlassable à tous les actes de réelle portée.

97. M. RINCHIN (République populaire mongole) [*traduction du russe*] : Permettez-moi, avant tout, au nom de la délégation de la République populaire mongole, de vous féliciter chaleureusement, monsieur le Président, de votre élection au poste important de président de l'actuelle session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter la plus complète réussite dans l'accomplissement de votre tâche si pleine de responsabilités. Votre élection montre que les efforts considérables déployés par la Pologne socialiste et la contribution qu'elle apporte à la cause de la détente en Europe et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales sont unanimement reconnus.

98. Ma délégation tient également à rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à lui souhaiter les plus grands succès dans l'accomplissement des tâches difficiles mais combien nobles qui lui sont confiées, dans l'intérêt de la sauvegarde de la sécurité internationale et du renforcement de l'ONU en tant que principal instrument du maintien de la paix.

99. La présente session de l'Assemblée générale commence ses travaux en une heure où des changements positifs se produisent dans le monde, qui favorisent la détente et renforcent l'esprit de coopération et de compréhension entre les Etats. Cette évolution positive de la vie internationale est due avant tout à la modification profonde et irréversible du rapport global des forces au profit de la cause de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social des peuples.

100. La politique de paix poursuivie avec constance et persévérance par les pays de la communauté socialiste, ainsi que l'action concertée de toutes les forces démocratiques et

anti-impérialistes éprises de paix constituent le facteur déterminant de l'amélioration du climat politique mondial. Les gouvernements qui, dans leurs relations internationales, se fondent sur la reconnaissance des réalités politiques d'aujourd'hui apportent également leur contribution à la paix.

101. Le principe de la coexistence pacifique des Etats aux systèmes sociaux différents s'impose de plus en plus comme norme universelle dans les relations internationales. Ce principe est également renforcé par un esprit de meilleure compréhension mutuelle, de bon voisinage et de coopération concrète entre les Etats.

102. Nous estimons que nous pouvons compter parmi les événements internationaux les plus importants qui reflètent nettement la tendance actuelle à la détente, les résultats de la rencontre au sommet soviéto-américaine et l'entrée en vigueur des traités conclus entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne<sup>11</sup>, entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne<sup>12</sup> ainsi que l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest<sup>13</sup> et la signature des célèbres accords conclus par la République démocratique allemande avec la République fédérale d'Allemagne et le Sénat de Berlin-Ouest, en décembre 1971.

103. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que ces événements sont conformes aux intérêts à long terme des peuples.

104. Toutefois, il n'y a pas lieu de relâcher ses efforts. Il existe des forces qui ne s'accommodent pas plus de la détente internationale — et en particulier des progrès réalisés sur la voie d'un accord sur les grands problèmes contemporains, de l'amélioration des rapports entre les Etats — que des succès remportés par les peuples dans leur lutte pour la libération, l'indépendance nationale et le progrès social.

105. La situation mondiale est complexe et instable, et elle impose à la communauté mondiale, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, la tâche urgente de multiplier, tout en les rendant plus efficaces, les efforts visant à préserver et à renforcer la paix et la sécurité internationales et à prévenir la menace d'une guerre thermonucléaire.

106. C'est pourquoi la Mongolie, comme la très grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, estime que le problème du renforcement de la sécurité internationale doit constituer la question essentielle proposée à l'examen de la présente session de l'Assemblée. L'examen de ce problème d'actualité doit permettre de révéler les causes véritables de la situation anormale qui règne dans le monde et d'appeler à nouveau l'attention de la communauté mondiale sur l'urgence extrême qu'il y a

<sup>11</sup> Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

<sup>12</sup> Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

<sup>13</sup> Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

à éliminer immédiatement les foyers de guerre et les situations de crise existant dans diverses parties du monde. Tout le monde sait que des situations explosives apparaissent dans telle ou telle partie du monde par la faute de certains Etats Membres des Nations Unies qui violent le principe de la Charte selon lequel les Etats s'engagent à s'abstenir dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

107. A ce propos, la délégation mongole aimerait mettre particulièrement l'accent sur l'actualité et l'importante signification pratique de la question intitulée "Non-recours à la force dans les relations internationales et interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires" [point 25] que le Gouvernement soviétique a proposée à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale [A/8793].

108. Nous estimons que, dans la situation qui prévaut de nos jours, l'application suivie du principe du non-recours à la force contribuera indubitablement à éliminer les conflits armés existant, à créer des conditions plus favorables à la cessation de la course aux armements et à instaurer un désarmement général et complet.

109. La délégation mongole souscrit pleinement aux principales dispositions du projet de résolution présenté hier par la délégation soviétique portant sur le non-recours à la force par les Etats Membres des Nations Unies dans leurs relations internationales et sur l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [A/L.676]. L'adoption et la mise en œuvre pratique d'une telle résolution contribueraient pleinement à l'application de l'une des dispositions essentielles de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)].

110. Nous estimons que, pour renforcer la paix et la sécurité universelles, il faut avant tout que cesse immédiatement l'agression américaine en Indochine et que les séquelles de l'agression israélienne au Proche-Orient soient éliminées.

111. Non seulement le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas mis un terme à la guerre néo-colonialiste qu'il poursuit contre le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos, mais il lui donne une ampleur toujours accrue en reprenant ses bombardements barbares des centres vitaux, des barrages et des digues dans la République démocratique du Viet-Nam et en effectuant le blocus de ses ports et de ses autres voies de communication. Sous le couvert de la propagande bruyante faite à propos du retrait des troupes du sud du Viet-Nam, les Etats-Unis accroissent en réalité leur arsenal dans la région et y renforcent leur présence militaire.

112. Le peuple et le Gouvernement mongols, qui soutiennent systématiquement la lutte légitime menée par l'héroïque peuple vietnamien et les forces patriotiques du Cambodge et du Laos, estiment comme auparavant que le problème indochinois doit être réglé par des moyens pacifiques sur la base de la reconnaissance inconditionnelle du droit inaliénable des peuples de ces pays à l'autodétermination et à un développement indépendant sans ingérence extérieure. Les Etats-Unis doivent immédiate-

ment et sans condition retirer leurs troupes du Viet-Nam du Sud et mettre un terme à la "vietnamisation" du conflit. Ils doivent cesser d'appuyer le régime antinational de Saigon et reconnaître la réalité politique qui existe au Viet-Nam du Sud. Cela constituera le préalable du règlement du problème vietnamien sur la base des propositions constructives bien connues faites par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam du Nord et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud.

113. Le Gouvernement mongol estime que la persistance de la crise du Proche-Orient crée une menace croissante pour la paix et la sécurité de tous. Comme chacun sait, la raison fondamentale de la tension continue dans cette région est la suivante : Tel-Aviv refuse obstinément de mettre en application la résolution du Conseil de sécurité et notamment de retirer ses troupes des territoires arabes occupés. Les récents actes d'agression commis par Israël contre un certain nombre de pays arabes rappellent que l'on risque vraiment de voir se déclencher de nouvelles hostilités. Les milieux dirigeants d'Israël osent lancer ouvertement un défi à l'opinion mondiale parce qu'ils s'appuient sur l'aide financière et militaire croissante des Etats-Unis.

114. Il est indispensable de déployer de nouveaux efforts pour mettre en œuvre la célèbre résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et de relancer à cette fin la mission du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Il convient d'ajouter que l'unité d'action de toutes les forces éprises de paix constitue le facteur décisif d'une solution équitable du problème du Proche-Orient. Selon nous, l'Organisation des Nations Unies devrait rechercher plus activement les moyens d'utiliser tous les facteurs positifs pour contribuer à une telle solution.

115. La République populaire mongole estime que l'établissement de systèmes de sécurité régionaux jouera certainement un très grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

116. Dans la situation internationale actuelle, des efforts collectifs en ce sens peuvent permettre d'obtenir des résultats concrets comme en témoignent en particulier les changements positifs intervenus en Europe, qui sont susceptibles, sous réserve d'une évolution ultérieure favorable, de constituer la base d'une paix et d'une coopération durables sur ce continent. On a tiré des deux guerres mondiales dévastatrices la leçon suivante : la situation en Europe a une incidence très directe sur les intérêts des peuples des autres continents également. C'est pourquoi nous accueillons favorablement toute mesure visant à assainir le climat politique de l'Europe.

117. A ce propos, notre délégation se félicite de la normalisation des relations entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne. La normalisation des relations entre la République socialiste tchécoslovaque et la République fédérale d'Allemagne sur la base de la reconnaissance de la non-validité *ab initio* de l'Accord de Munich contribuera sans aucun doute à assainir la situation européenne dans son ensemble.

118. La République populaire mongole appuie le projet de conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération, dont la réunion constituera sans aucun doute un jalon sur la voie des efforts faits pour créer un système de sécurité collective dans cette partie du monde.

119. Comme le confirment les événements, l'Asie est un continent qui a particulièrement besoin d'une paix stable et durable.

120. Notre gouvernement accueille toujours favorablement toutes les propositions constructives et toutes les mesures concrètes qui visent à éliminer les foyers de tension et à développer les relations de bon voisinage entre tous les pays d'Asie.

121. La République populaire mongole a toujours été en faveur de la création en Asie d'un système de sécurité collective. On peut dire que ces derniers temps, en une heure où ils repensent leurs positions — en en faisant une évaluation critique — sur les problèmes que posent une paix stable et la sécurité dans cette immense région, de nombreux gouvernements asiatiques s'intéressent de plus en plus à l'idée d'un système de sécurité collective. Nous sommes en faveur de la création d'un tel système qui serait fondé strictement sur les principes de la Charte des Nations Unies et qui engloberait tous les Etats du continent, quels que soient leurs systèmes sociaux.

122. Notre délégation note avec satisfaction les changements qui interviennent en ce moment dans les relations entre pays asiatiques et qui se caractérisent de plus en plus par un esprit de réalisme et de compréhension mutuelle.

123. Le Gouvernement de la République populaire mongole a accueilli avec satisfaction les résultats positifs de la réunion qui a eu lieu entre le Premier Ministre de l'Inde et le Président du Pakistan à Simla, et qui a marqué le début de la normalisation et de l'amélioration de la situation dans le sous-continent indien. Nous espérons que les résultats de cette réunion seront complétés par de nouvelles mesures positives prévues dans l'intérêt du renforcement de la paix dans le sous-continent et dans le reste de l'Asie.

124. Le règlement de la question coréenne, en complet accord avec les intérêts fondamentaux du peuple coréen, est d'une importance primordiale pour la paix et la sécurité en Asie. La condition indispensable de ce règlement demeure le retrait immédiat des troupes des Etats-Unis de la Corée du Sud et la dissolution de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. L'ONU doit contribuer au règlement positif du problème de l'unification pacifique de la Corée. Se fondant sur ces considérations, la Mongolie s'est portée coauteur de la question nouvelle intitulée "Création des conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée", qui a été présentée à l'examen de la session actuelle de l'Assemblée générale [A/8752/Add.4].

125. Le renvoi de l'examen de cette importante question empêche à nouveau l'Organisation de discuter sérieusement de la question dans l'intérêt de la normalisation de la situation dans la péninsule coréenne et du renforcement de la paix et de la sécurité en Asie.

126. Le Gouvernement de la République populaire mongole appuiera comme auparavant la politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée qui vise à régler le problème coréen conformément aux aspirations nationales du peuple coréen.

127. La réalisation du désarmement général et complet sous contrôle international strict et en particulier du désarmement nucléaire constitue réellement la condition préalable, matérielle et morale, de l'établissement de la paix et de la sécurité universelles sur la terre et de l'élimination de la guerre de la société humaine.

128. Dans ce domaine, le Gouvernement de la République populaire mongole accueille avec une grande satisfaction le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles et la Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, qui ont été signés à Moscou le 26 mai 1972 entre le Gouvernement de l'Union soviétique et celui des Etats-Unis. La conclusion de ces importants accords représente un progrès réel vers la limitation de la course aux armements. Ces accords peuvent offrir de vastes perspectives d'entente sur des nouvelles mesures dans le domaine vital de la limitation de la course aux armements et du désarmement, et notamment dans le domaine de l'interdiction des armes nucléaires.

129. Il nous semble tout à fait naturel que les autres puissances nucléaires prennent maintenant de leur côté des initiatives pour consolider les résultats de ces premières mesures qui ont une portée si grande et les multiplient. L'intérêt de toute l'humanité l'exige.

130. La position de notre gouvernement sur la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement a été exposée en détail dans la réponse qu'il a faite à la lettre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [voir A/8817]. Conscient de l'importance considérable de cette conférence, notre gouvernement propose que l'on passe immédiatement aux préparatifs pratiques pour que cette conférence puisse avoir lieu dans le plus proche avenir. Nous estimons que la présente session de l'Assemblée générale devrait prendre les premières mesures en vue de préparer cette importante réunion où, avec la participation de tous les Etats du monde, seront discutés tous les aspects du problème fondamental de notre temps, celui du désarmement général et complet.

131. Il faudrait également déployer des efforts pour arriver au plus tôt à un accord sur des problèmes actuels comme la cessation de tous les types d'essais d'armes nucléaires par tous les Etats, l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

132. Avec huit autres pays socialistes, la République populaire mongole est coauteur d'un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction [A/8818, annexe B, sect. 5]. Comme les autres auteurs, nous sommes en faveur de l'interdiction immédiate et complète de tous les types d'armes chimiques. Cette position est soutenue par la majorité écrasante des Etats. Notre délégation expliquera en détail sa position sur ce

point et sur d'autres problèmes du désarmement lorsqu'ils seront examinés en particulier.

133. La domination coloniale et l'oppression raciale constituent une source permanente de danger pour la paix et la sécurité internationales. L'ONU doit prendre des mesures efficaces pour éliminer le colonialisme et le racisme dans toutes leurs formes et manifestations.

134. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire mongole expriment leur solidarité et leur appui indéfectibles aux peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), de la Namibie et du Zimbabwe, qui luttent héroïquement contre le colonialisme et l'oppression raciale, pour l'autodétermination et l'indépendance nationale. Les mouvements de libération nationale remportent chaque jour de nouvelles victoires. Cependant, les puissances impérialistes s'opposent obstinément à l'élimination totale du colonialisme.

135. Le peuple mongol exprime sa solidarité sans réserve avec tous les peuples opprimés qui mènent une juste lutte pour la liberté et l'indépendance. Notre gouvernement est d'avis que les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à l'Afrique australe doivent être appliquées par tous les Etats sans exception.

136. La République populaire mongole est en faveur du renforcement et du développement continus des relations économiques internationales et de la coopération dans ce domaine, fondées sur l'égalité de droits, l'avantage mutuel et la justice, compte dûment tenu des intérêts et des besoins légitimes de tous les pays, en particulier les pays en voie de développement.

137. Il faut souligner ici que la reconnaissance de l'existence de deux systèmes économiques dans le monde fournira une base saine à un développement normal des relations économiques internationales.

138. Comme l'a montré la troisième session de la CNUCED, la principale cause de la situation tout à fait anormale que l'on observe dans les relations économiques mondiales réside dans l'exploitation des pays en voie de développement et dans la discrimination pratiquées par les pays occidentaux, ainsi que dans leur opposition obstinée à l'introduction de principes et de méthodes justes et démocratiques dans la vie économique internationale. La situation exige que les organes appropriés de l'ONU, et avant tout le Conseil économique et social, accroissent leur efficacité et recherchent activement les moyens de normaliser les relations économiques mondiales sur une base juste et démocratique.

139. Il ne me semble pas utile de m'étendre sur l'importance que nous attachons au rôle et à l'activité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument important du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous aimerions souligner une fois de plus ici que l'Organisation n'utilise toujours pas au maximum les possibilités que lui offre la Charte. Notre délégation estime que le respect scrupuleux de la Charte accroîtrait l'efficacité de l'ONU et contribuerait ainsi au renforcement de la sécurité internationale. Le problème ne tient pas à la

faiblesse ou au caractère caduc de la Charte, mais au fait que certains Etats Membres ne mettent pas en œuvre ses principales dispositions et n'en tiennent aucun compte. Notre position de principe demeure inchangée à cet égard. Nous sommes hostiles à toute tentative de révision des dispositions fondamentales de la Charte, sous quelque prétexte que ce soit.

140. Le Gouvernement de la République populaire mongole voudrait que l'Organisation des Nations Unies devienne réellement universelle, ce qui renforcerait considérablement son rôle et son efficacité. Il ne fait pas de doute que l'admission à l'ONU des deux Etats allemands contribuerait considérablement à assurer une universalité réelle et mettrait fin à la discrimination dont est victime la République démocratique allemande, qui joue un grand rôle dans le renforcement de la paix et le développement de la coopération internationale à la fois en Europe et dans le monde entier. A cet égard, nous estimons que, pour mettre fin à la discrimination dont est victime la République démocratique allemande, il faut immédiatement lui donner un statut d'observateur permanent au Siège des Nations Unies, comme on l'a fait dans le cas de la République fédérale d'Allemagne.

141. Notre délégation déplore vivement l'injustice commise à l'égard d'un pays d'Asie dont les 75 millions d'habitants ont conquis récemment leur liberté et leur souveraineté nationale après un dur et juste combat. La naissance de la République populaire du Bangladesh est un fait historique reconnu par l'immense majorité des membres de la communauté internationale. A l'heure où la majorité des Membres des Nations Unies veulent que cette organisation devienne un organe véritablement universel libéré du fardeau des erreurs passées, l'opposition à l'admission de cet Etat souverain à l'ONU est particulièrement navrante. Une telle obstruction ne favorise pas la normalisation de la situation sur le sous-continent indien et nuit au prestige de notre organisation. Nous sommes certains que la République populaire du Bangladesh occupera sa place légitime dans notre organisation mondiale.

142. Il est un point particulièrement important : c'est le renforcement de l'efficacité du Conseil de sécurité en tant qu'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, des mesures devraient être prises en vue d'améliorer les méthodes de travail de cet organe en utilisant les possibilités qu'offre la Charte. Nous estimons, comme le prévoit l'Article 28 de la Charte, qu'il convient d'organiser plus fréquemment des sessions périodiques du Conseil de sécurité pour discuter des problèmes d'actualité de la vie internationale, y compris des problèmes liés à la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

143. Il est également nécessaire de parvenir à élaborer au plus tôt des principes et des règles assurant le fonctionnement efficace du Conseil de sécurité dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

144. Le peuple mongol voit dans la sauvegarde et le renforcement de la paix universelle un important élément extérieur qui devrait contribuer à l'édification d'une vie

nouvelle et à l'accomplissement des grandes tâches liées au développement socialiste de notre pays. En liaison étroite avec les pays socialistes et en coopération avec les forces pacifiques et démocratiques, la République populaire mongole déploie des efforts pour servir les nobles causes du renforcement de la paix, de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les peuples.

145. Notre délégation exprime l'espoir de voir la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies contribuer au règlement des problèmes urgents de la vie internationale, dans l'intérêt du renforcement de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les Etats, de la consolidation de la paix et de la sécurité parmi les peuples. Qu'il me soit permis, monsieur le Président, de vous assurer que les efforts positifs de l'ONU en ce sens recevront l'appui plein et entier de la République populaire mongole.

146. M. AL-SOWEIDI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'anglais*<sup>14</sup>]: Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous adresse les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la vingt-septième session. La Pologne et la nation arabe, dont mon pays est une partie intégrante, ont eu pendant des années des relations très étroites et très amicales.

147. J'aimerais également vous dire notre appréciation pour la façon remarquable dont M. Adam Malik, illustre ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, a présidé la session antérieure.

148. Nous souhaitons à notre nouveau secrétaire général plein succès dans l'exercice de ses importantes responsabilités.

149. Au cours de cette première année de notre indépendance, notre principale tâche a été de trouver la place et le rôle qui nous reviennent dans la communauté internationale, place et rôle qui sont déterminés par notre histoire, notre situation géographique, nos ressources économiques, et surtout par les vœux et les espoirs de notre peuple.

150. Notre union est ouverte à tous les pays arabes de la région du golfe et d'ailleurs. Nous croyons fermement à l'idéal de l'unité arabe, et nous espérons que notre exemple renversera la tendance à la fragmentation et à la division dans le monde arabe et annoncera une ère nouvelle dans laquelle la nation arabe sera en mesure de jouer un rôle bienfaisant et significatif dans les affaires mondiales, rôle qui lui revient de par son histoire, sa culture et ses ressources. Nous nous sommes pleinement associés aux positions fondamentales de principe prises par les pays arabes dans le cadre de la Ligue des Etats arabes dont nous faisons maintenant partie.

151. La question que, par euphémisme, on appelle "Situation au Moyen-Orient" [*point 21*], et que je préférerais appeler par son nom véritable, à savoir "La question de Palestine", demeure le principal problème national pour le

peuple arabe. C'est essentiellement le triste sort d'un peuple dépossédé et expulsé de sa patrie par une invasion colonialiste armée. Tant que le peuple de Palestine se verra privé de ses droits fondamentaux dans sa patrie ancestrale, il ne pourra y avoir aucun règlement ni aucune paix au Moyen-Orient.

152. On a beaucoup parlé récemment du problème du terrorisme. Israël, bien entendu, a essayé d'exploiter un problème humain très grave, si caractéristique de notre époque, à des fins de propagande, pour obtenir des gains politiques égoïstes et mesquins et pour préparer la voie à des acquisitions territoriales ultérieures et à l'exécution de ses desseins expansionnistes connus. Je suis certain que l'Assemblée générale ne se laissera pas distraire par ces manœuvres grossières et flagrantes de son devoir, qui est d'étudier la question dans l'esprit de responsabilité qu'elle mérite.

153. Le peuple de Palestine attend en vain depuis un quart de siècle que l'on redresse le grave tort qui lui a été causé. La communauté internationale dont cette organisation représente la volonté collective a semblé oublier le triste sort de ce peuple et, par son inaction au cours des années, a implicitement donné son assentiment à l'agression israélienne. Israël a été fondé et s'est maintenu par la pratique systématique et impitoyable de la terreur, une terreur qui a chassé la majorité des Palestiniens de leur patrie, une terreur qui les a privés de la liberté et de la dignité, une terreur qui a fait de ceux qui sont restés des citoyens de deuxième classe dans leur propre pays, une terreur qui les poursuit dans leur exil malheureux, dans leurs tristes camps de réfugiés, et qui a provoqué leur mort par centaines. Nous ne tolérons pas et nous ne saurions tolérer que des innocents soient tués; mais comment pouvons-nous mettre sur le même plan les actes désespérés de quelques individus poussés par la "misère, des déceptions, des griefs et des désespoirs", pour citer les mots du Secrétaire général [*voir A/8791/Add.1*], et les morts brutales et délibérées que les forces armées d'un Etat provoquent de sang-froid et sans raison? Ne commettons par l'erreur de penser qu'il s'agit là d'actes de représailles. Il s'agit surtout d'atteindre des objectifs stratégiques et politiques arrêtés de longue date.

154. Notre position géographique dans le golfe nous inspire un intérêt vital envers le maintien de la paix et de la stabilité dans cette importante région économique et stratégique du monde. Nous nous sommes efforcés d'établir les rapports les plus étroits avec nos voisins. Nous sommes fermement convaincus que la paix et la stabilité dans la région du golfe ne peuvent être maintenues qu'avec la coopération des Etats qui la composent et le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacun. Quels que soient les différends ou les divergences de vues qui puissent exister à l'heure actuelle ou qui pourraient surgir à l'avenir, ils peuvent être résolus et ils doivent l'être par des moyens pacifiques et d'une façon qui reconnaisse et qui garantisse les droits légitimes de toutes les parties intéressées, sans préjudice de leurs intérêts nationaux fondamentaux. Nous sommes maintenant prêts — nous l'avons toujours été — à collaborer avec nos voisins pour instaurer un climat de compréhension et d'harmonie qui est essentiel à la paix et au progrès dans la région et au bien-être de tous

<sup>14</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

ses peuples. La paix et la sécurité dans la région du golfe seront grandement aidées si l'on fait de la région de l'océan Indien une zone de paix. Nous appuyons la résolution adoptée par l'Assemblée générale, l'année dernière, à ce sujet [résolution 2832 (XXVI)] et nous accueillerons favorablement toute mesure que la présente session pourrait adopter pour assurer sa mise en œuvre.

155. Nous nous réunissons à un moment où la situation mondiale évolue de façon rapide et parfois dramatique. Il y a des indices indéniables de détente entre les grandes puissances, et nous nous en félicitons. C'est une évolution d'une grande importance, compte tenu du fait qu'aux termes de la Charte ces Etats ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que c'est là le début de progrès irréversibles vers une plus grande coopération internationale authentique et qu'il ne s'agit pas d'une simple interruption temporaire de la guerre froide. Donc, en ce qui concerne la question centrale de guerre et de paix, nous pouvons faire preuve d'un optimisme prudent. Il existe sans aucun doute des bases claires et concrètes pour un tel optimisme : l'accord sur la limitation partielle des armes stratégiques, la ratification des traités entre la République fédérale d'Allemagne, l'Union soviétique et la Pologne, l'accord des quatre puissances sur Berlin, l'entente à laquelle sont arrivés les deux Gouvernements de Corée — entente qui pourrait mener à l'unification de ce pays. Ces éléments encourageants ont cependant provoqué, paradoxalement, une certaine anxiété chez les pays plus petits. On a le sentiment que l'atténuation des tensions entre les grandes puissances pourrait conduire à l'imposition de solutions aux problèmes internationaux qui ne tiendraient pas compte des désirs ou des intérêts d'autres pays, et en particulier des pays directement intéressés. Nous espérons que ces craintes sont sans fondement.

156. En lisant l'ordre du jour de la présente session, nous voyons des problèmes dont notre organisation s'occupe depuis sa création, tels que le colonialisme et l'*apartheid*. Une guerre de génocide est menée contre le peuple africain, qui lutte pour se libérer de la domination coloniale. Les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie continuent de défier la volonté de la communauté internationale, encouragés par leur commerce constant avec leurs partenaires commerciaux occidentaux et par un courant continu d'investissements venant de l'étranger.

157. Au cours de la réunion qu'ils ont tenue au Caire au début de ce mois, les ministres arabes des affaires étrangères ont fait une déclaration sur l'Asie du Sud-Est, affirmant la solidarité des Etats arabes avec les peuples du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos dans leur lutte pour la libération nationale et pour le retrait de toutes les troupes étrangères de leurs territoires. La déclaration condamnait également l'agression dont ces pays ont fait l'objet.

158. Il serait inutile que je m'étende sur les graves problèmes économiques auxquels les pays en voie de développement doivent faire face et sur l'échec de toutes les tentatives en vue de réduire le fossé toujours croissant entre pays développés et pays en voie de développement. Il n'y a peut-être aucun autre domaine où la tendance de certains pays développés à prendre des décisions qui affectent les

autres soit plus prononcée que dans le domaine économique. Les problèmes liés au système monétaire international et au commerce international sont examinés et réglés par les grandes puissances, sans qu'elles se préoccupent outre mesure des intérêts vitaux des pays en voie de développement. La troisième session de la CNUCED a révélé les problèmes auxquels les pays en voie de développement doivent faire face dans toutes leurs dimensions douloureuses. Il est évident que les pays en voie de développement doivent renforcer et élargir la coopération entre eux et qu'ils devraient mettre plutôt l'accent sur de plus grandes possibilités de coopération entre eux au lieu d'adresser des exhortations aux pays développés, qui font souvent la sourde oreille.

159. Nous avons créé un fonds de développement avec un capital initial de plus de 100 millions de dollars pour aider les pays de la région dans leurs plans de développement. De plus, nous sommes également prêts à contribuer, dans les limites de nos moyens, aux différentes activités internationales et régionales dans le domaine du développement entreprises par les Nations Unies et les institutions spécialisées.

160. Sans aucun doute, il y a un lien étroit entre les problèmes du développement et le désarmement. Si seulement une partie des milliards qui sont gaspillés dans la course aux armements était consacrée à satisfaire les besoins urgents des pays en voie de développement, le tableau déprimant qui s'offre à nous aujourd'hui serait transformé et deviendrait méconnaissable. C'est pourquoi nous appuyons la convocation d'une conférence internationale sur le désarmement, afin de réduire et d'éliminer définitivement toutes les armes de destruction massive.

161. Un événement important de cette année a été l'adoption de la Déclaration sur l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, et l'appareil mis en place pour donner effet aux buts et principes de cette déclaration.

162. J'en viens maintenant à la question des Nations Unies elles-mêmes et du renforcement de leur rôle et de leur efficacité. C'est une chose qui a toujours beaucoup préoccupé les plus petits pays, comme le mien. Cela est dû au fait que nous croyons que ce n'est que par les Nations Unies que nous pouvons traduire dans la réalité les principes et les idéaux qui nous lient. Mais il serait oiseux de prétendre que les Nations Unies ne sont pas actuellement, et cela depuis de nombreuses années, dans une période de déclin. A dessein, on a empêché avec acharnement l'Organisation de jouer tout rôle dans certains problèmes internationaux décisifs. Les Nations Unies ont été pratiquement privées de puissance par l'obstruction de certaines grandes puissances et n'ont pas pu assurer la mise en œuvre de résolutions sur la Palestine, le Moyen-Orient, l'*apartheid* et le colonialisme. Mais il nous faut tout d'abord reconnaître qu'il existe certaines faiblesses congénitales dans la Charte elle-même. Après tout, la Charte est un document élaboré avant l'avènement de l'ère nucléaire, alors qu'un grand nombre de pays se trouvaient encore sous la domination étrangère.

163. La Charte se fonde aussi sur deux hypothèses fondamentales qui ont été largement dépassées par l'évolution spectaculaire qui s'est produite au cours des vingt-cinq dernières années. Les deux hypothèses en question étaient que l'hégémonie des grandes puissances serait toujours acceptée comme un fait permanent de la vie internationale et que les grandes puissances, le plus souvent, agiraient de concert pour régler les principaux problèmes internationaux. Toutefois, en dépit de ses défauts de structure et du fait que ses bases fondamentales ne sont plus valables, la Charte est suffisamment souple pour que nous puissions la transformer en un instrument efficace de l'ordre international que nous envisageons pour l'avenir.

164. En gage de notre foi dans les Nations Unies et de notre confiance en son avenir, mon gouvernement a décidé de répondre favorablement à l'appel lancé par le Secrétaire général et d'apporter une contribution qui, nous l'espérons, permettra d'atténuer les difficultés financières auxquelles l'Organisation doit faire face.

165. M. KARKI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège que de vous faire part des salutations et des souhaits les meilleurs de mon souverain, Sa Majesté le roi Birendra, pour le succès de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

166. Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter de votre élection au poste de président de l'Assemblée générale. J'éprouve un plaisir tout particulier en notant que votre élection au poste de président permet à l'Assemblée de reconnaître comme il convient vos qualités éminentes d'homme d'Etat d'un grand pays. Il ne fait pas de doute, monsieur le Président, que vous ferez bénéficier l'Assemblée de vos vastes connaissances et de l'expérience que vous avez acquise au cours d'une carrière variée et distinguée. Au nom de ma délégation, je voudrais vous assurer que nous coopérerons pleinement avec vous pour vous permettre de vous acquitter de vos lourdes responsabilités.

167. Ma délégation tient à marquer la reconnaissance qu'elle éprouve à l'égard de votre prédécesseur, M. Malik; il s'est acquitté d'une façon exemplaire de ses fonctions de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

168. Cette année, nous venons aux Nations Unies avec des espoirs renouvelés de paix. L'année a connu une évolution positive et prometteuse dans le domaine des relations internationales.

169. De tous les événements récents, la fin de la politique d'isolement où était tenue la Chine est extrêmement significative. Avec ses dimensions qui en font presque un continent et sa société de 800 millions de personnes, la Chine, vibrante et renaissante, est destinée à jouer un rôle majeur dans les relations internationales de notre temps. L'année dernière, nous avons eu l'honneur d'accueillir la République populaire de Chine aux Nations Unies. La participation de la Chine a notablement accru l'efficacité des Nations Unies, et sa présence a rendu l'Organisation presque universelle.

170. La visite du président Nixon en Chine, fait sans précédent en soi, a ouvert de vastes perspectives de coopération fructueuse et de compréhension entre ces deux grands pays. Elle a montré de façon indubitable qu'existait la possibilité d'un rapprochement qui aiderait énormément à relâcher la tension dans le monde. Ma délégation espère sincèrement que, dans leur propre intérêt ainsi que dans l'intérêt du monde, la Chine et les Etats-Unis continueront à rechercher une meilleure compréhension et une meilleure coopération.

171. De même, la détente qui se manifeste maintenant entre l'Union soviétique et les Etats-Unis constitue un événement heureux. La récente visite du président Nixon en Union soviétique et ses rencontres avec les chefs de ce pays ont indubitablement permis d'augmenter la compréhension entre ces deux pays. Les divers accords bilatéraux signés à Moscou ont ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays. La coopération dans les domaines de la science et de la technique, dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'exploration de l'espace et des relations commerciales aideront certainement à créer une atmosphère de coopération positive, de confiance et de compréhension entre ces deux pays.

*M. Sapena Pastor (Paraguay), vice-président, prend la présidence.*

172. De tous les accords récemment signés à Moscou, le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles revêt une grande importance. Bien qu'en soi il n'entraînera peut-être pas de conséquences à long terme, il marque cependant un progrès nouveau dans les négociations sur le désarmement. Un bon départ a été pris à Moscou et j'espère qu'il amènera les deux parties à essayer sérieusement de parvenir à une nouvelle compréhension assurant un monde plus pacifique et plus sûr.

173. Ma délégation est heureuse de constater que le climat politique en Europe s'améliore. La ratification par le Parlement de la République fédérale d'Allemagne de ses traités conclus avec l'Union soviétique et la Pologne marque un pas encourageant vers une paix réelle et durable entre les pays de l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Au cours de la première moitié de ce siècle, deux guerres mondiales ont éclaté en Europe, et il n'est que trop juste que les nations européennes s'efforcent de surmonter leurs divergences de vue et d'œuvrer pour l'instauration d'une paix durable.

174. L'atmosphère de détente s'est également étendue à d'autres parties du monde. On reconnaît maintenant de plus en plus la stérilité d'une politique de confrontation et de conflit. Les dirigeants de l'Inde et du Pakistan se sont récemment réunis à Simla pour discuter de problèmes communs. Bien qu'un accord complet n'ait pu se faire sur de nombreuses questions, le fait qu'ils soient résolus à régler à l'avenir leurs problèmes grâce à la négociation est un résultat qui n'est pas sans importance si l'on tient compte de la guerre récente. Nous nous félicitons de cette évolution et nous espérons ardemment que nos deux voisins pourront bientôt trouver une solution pacifique à leurs problèmes.

175. Nous nous félicitons également de la visite du Premier Ministre du Japon, M. Tanaka, en République

populaire de Chine. Nous espérons que l'entrevue entre M. Tanaka et M. Chou En-lai aidera grandement ces deux pays à se rapprocher à l'avenir sur le plan de la coopération et de la compréhension.

176. Bien qu'il s'agisse encore d'une phase préliminaire, nous suivons avec grand intérêt les pourparlers directs qui ont lieu entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Le Népal a toujours pensé que pour résoudre des problèmes bilatéraux les négociations directes constituaient le meilleur moyen. Nous espérons que les deux parties de la Corée trouveront une solution mutuellement acceptable de ce problème.

177. Malgré cette évolution heureuse dans d'autres parties du monde, la situation au Moyen-Orient et la guerre du Viet-Nam continuent de nous préoccuper grandement. Il y a bientôt cinq ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967). Cette résolution proposait une base raisonnable de règlement du problème du Moyen-Orient. Mais, malgré les efforts déployés par M. G. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, et les pourparlers entre les représentants des grandes puissances, la résolution reste toujours lettre morte et la situation est aussi explosive que dans le passé. L'évolution récente de la situation au Moyen-Orient nous rend d'autant plus conscients des dangers de cette région. Nous avons le cadre, ce dont nous avons besoin c'est de l'accepter et de le remplir. En l'absence de pourparlers directs entre les parties, nous espérons qu'elles coopéreront avec le représentant spécial du Secrétaire général lorsqu'il essaiera à nouveau de les tirer de l'impasse.

178. Il est malheureux que la guerre du Viet-Nam continue comme par le passé, sans diminuer aucunement. Les maux et les souffrances causés par cette guerre ont été pour nous tous une source de préoccupation. Nous avons toujours estimé que toutes les parties intéressées de l'Indochine doivent trouver une solution politique au règlement de leurs problèmes, grâce à des négociations pacifiques, et que les pays de l'Indochine devraient pouvoir, en dernier ressort, décider de leur propre destinée, sans ingérence extérieure. Nous pensons que le retrait complet des forces étrangères du sol du Viet-Nam est le premier pas nécessaire vers la solution du problème vietnamien.

179. Cette décennie a également été désignée par l'Assemblée générale comme étant la Décennie du désarmement [résolution 2602 E (XXIV)]. La course aux armements est à la fois la cause et la conséquence de cette atmosphère de peur et de méfiance que nous voyons dans le monde. Il est essentiel d'arrêter la course aux armements, afin de restaurer le climat de confiance et de coopération entre les nations. En outre, l'accroissement des armements a non seulement augmenté la capacité de destruction mais il a également détourné des ressources de nature à favoriser la paix et à accélérer le développement partout dans le monde.

180. En raison de ces conclusions fondamentales, les Nations Unies ont, dès le début, attaché une grande importance au problème du désarmement. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Convention

récente sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont des résultats importants. Cependant, ces mesures, si importantes qu'elles soient, ne sont pas encore suffisantes. Elles souffrent d'une faiblesse intrinsèque. Le traité sur l'interdiction des essais ne peut être rendu efficace à moins qu'il ne soit aussi complet qu'universel. La convention sur l'interdiction et l'emploi des armes bactériologiques et toxiques ne peut être considéré comme un traité complet étant donné qu'il n'inclut pas les armes chimiques. Nous espérons que les grandes puissances, qui en la matière disposent des ressources et en ont la responsabilité, prendront une initiative importante pour réglementer et réduire les armements qui, nous le savons tous, par leur existence même, menacent dangereusement la paix et la sécurité, encouragent la discorde et la méfiance entre les nations et retardent le processus de développement du monde dans son ensemble.

181. Selon nous, la seule voie sûre qui conduise aux conditions nécessaires à une paix durable entre les nations passe par le désarmement complet. Nous avons toujours appuyé l'idée de la convocation d'une conférence du désarmement mondiale où toutes les nations, y compris les nations divisées, seraient invitées à participer.

182. En Afrique australe, les vestiges de l'anachronisme colonial et les manifestations des pires formes de discrimination raciale subsistent encore. En Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), les autorités portugaises ont impitoyablement réprimé les aspirations légitimes de la majorité pour la liberté et l'autodétermination. Ces autorités continuent de défier l'opinion publique mondiale et rejettent grossièrement la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

183. Ce n'est plus un secret pour personne que le colonialisme portugais continue à se maintenir au cœur de l'Afrique grâce à l'appui économique et militaire qu'il reçoit de ses alliés occidentaux et du régime raciste de l'Afrique du Sud. Ce régime suit une politique de discrimination et d'oppression impitoyable fondée sur la couleur et l'origine raciale de la population. C'est ainsi que la majorité se voit refuser ces droits fondamentaux et qu'elle est soumise à une humiliation et un harcèlement constants. Défiant ouvertement les résolutions des Nations Unies, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a non seulement intensifié ces mesures de répression fondées sur la politique détestable de l'*apartheid*, mais il a également étendu sa politique raciste au Territoire des Nations Unies voisin : la Namibie. L'embargo sur les armes imposé à l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité s'est révélé inefficace. Nous prions instamment les partenaires commerciaux importants de l'Afrique du Sud de renoncer à leurs mobiles mercantiles et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; nous les prions également de ne plus collaborer sur le plan économique avec un régime qui n'a aucun respect pour les valeurs fondamentales de la vie humaine. En attendant, il est de notre devoir sacré d'aider activement les peuples opprimés de l'Afrique du Sud à combattre le racisme et la discrimination raciale.

184. Puisque nous discutons des problèmes de l'Afrique australe, nous ne saurions passer sous silence la situation dangereuse qui règne maintenant en Rhodésie du Sud. Le régime raciste actuel, après avoir unilatéralement et illégalement usurpé le pouvoir, s'est lancé dans une politique de discrimination et d'oppression de la majorité. Le sort du peuple de Zimbabwe n'est pas meilleur que celui de ses frères d'Afrique du Sud et des territoires coloniaux portugais. Même les sanctions obligatoires imposées par le Conseil de sécurité contre le régime illégal ont très souvent été violées par certains pays occidentaux. Le Royaume-Uni, en tant que puissance administrante, a renoncé à ses responsabilités envers le peuple de Zimbabwe en refusant d'utiliser des moyens efficaces pour mettre fin au régime illégal de Ian Smith. A moins que des sanctions ne soient efficacement mises en œuvre et le pouvoir transféré à la majorité dès que possible, la Rhodésie du Sud restera une menace constante pour la paix. La situation pose également un défi à l'efficacité des Nations Unies en tant que gardien de la paix puisque les mesures obligatoires prises par le Conseil de sécurité n'ont pu permettre à la majorité de retrouver un minimum de droits.

185. Notre délégation attache une grande importance à la Conférence du droit de la mer proposée pour l'année prochaine. Les questions touchant le plateau continental, les eaux territoriales, la pêche en haute mer ont été une source de friction constante dans de nombreux pays du monde. Ces problèmes, qui préoccupent depuis très longtemps les esprits des hommes, devraient être résolus. En outre, il est juste de dire que tous les pays du monde, aussi bien ceux qui ont accès à la mer que ceux qui n'y ont pas accès, devraient partager les immenses richesses qui se trouvent au fond des mers et des océans et qui constituent le patrimoine commun de toute l'humanité.

186. Très proche du problème du droit de la mer, se pose aussi celui du droit d'accès à la mer pour les pays sans littoral. Ma délégation souhaite vivement que la conférence projetée examine la question du droit d'accès des pays sans littoral à la mer et à partir de la mer.

187. En conformité avec la Déclaration de Lusaka<sup>15</sup>, la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale concernant la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix est une étape nécessaire pour renforcer les conditions de paix et de liberté dans cette zone. L'océan Indien, qui a été traditionnellement une zone de paix, a vu par le passé s'amasser des forces navales qui ne contribuent pas à la création de la paix dans cette zone. Ma délégation appuie pleinement la résolution de l'Assemblée générale de l'année dernière, et elle espère que tous les pays y adhéreront et agiront dans le respect des principes contenus dans cette résolution.

188. Voilà donc quelques-unes des zones politiques vitales qui peuvent menacer la paix et la sécurité mondiales. Il s'agit de points extrêmement sensibles et délicats. Cependant, on comprend de plus en plus que la plus grande

menace à la paix provient de la détérioration de la situation économique mondiale. L'écart sans cesse croissant entre les nations pauvres et les nations riches doit conduire, à la longue, à une confrontation entre pays en voie de développement et pays développés. Parlant de la disparité existant entre pays riches et pays pauvres, un ancien président de cette assemblée M. Lester Pearson, a récemment déclaré : "Il nous reste peut-être 10 ans au cours desquels nous pouvons commencer à redresser ce déséquilibre. Si nous agissons à temps, bien entendu."

189. Les moins avancés parmi les pays en voie de développement ont, entre autres, à faire face à cet écart croissant entre eux et les pays relativement développés. Ma délégation voudrait donc souligner qu'une solution concrète devrait être mise au point afin d'améliorer la situation difficile de ces nations et de leur permettre de combler non seulement l'écart qui existe entre pays riches et pays pauvres, mais également entre pays en voie de développement se trouvant à différents niveaux de développement économique et social. Une décennie ne suffira pas à ces pays qui se trouvent parmi les moins développés pour rattraper le rythme de développement économique des pays relativement développés, à moins que des mesures spéciales ne soient prises afin de les aider.

190. Pour mettre en lumière le problème du développement et accélérer le processus du développement, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Cette stratégie énonce en détail les objectifs de progrès économique et social de la décennie actuelle. Elle souligne le besoin d'un effort international coordonné permettant de lutter contre la malnutrition, le chômage, l'ignorance dans les pays pauvres, et contre l'écart économique croissant qui aggrave les tensions. Mais, malgré l'adoption d'une stratégie, les pays moins développés en général continuent à faire face à des difficultés du point de vue de leur développement économique planifié par suite de la diminution de l'assistance extérieure. Le taux de 1 p. 100 fixé comme but par les Nations Unies n'a pas été atteint par de nombreux pays riches. L'aide des pays riches aux pays en voie de développement, de sources bilatérales et multilatérales, s'élève à moins de 7 milliards de dollars par an, que l'on peut comparer aux 200 milliards annuels dépensés pour les armements. Dans leurs efforts tendant à éliminer la pauvreté, la maladie et l'ignorance, les pays moins développés auraient besoin, dans la phase initiale, du transfert de la technique et des capitaux des pays avancés, et ceci à grande échelle. Sinon, comme nous l'avons dit par le passé, le processus du développement continuera à être extrêmement lent.

191. Au Népal, nous avons lancé une stratégie nationale du développement économique au cours des années 70. Nous avons, bien entendu en coordination avec la deuxième Décennie pour le développement, fixé des priorités conformément aux ressources et aux besoins nationaux. Nous avons besoin d'une coopération extérieure dans certains secteurs prioritaires. La nation dans son ensemble, sous la conduite dynamique de Sa Majesté le Roi, est convaincue de pouvoir en définitive transformer rapidement la vie socio-économique de notre pays.

<sup>15</sup> Déclaration adoptée à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

192. L'aide technique et économique est une aide vitale, mais l'importance du commerce international ne saurait être sous-estimée. C'est la source qui permettrait d'assurer une croissance économique soutenue dans tous les pays. Nous attachons une grande importance à la promotion de notre commerce international. Aucune nation ne pourrait avoir des termes d'échange favorables si elle n'avait pas accès à des marchés différents et le choix des produits à exporter. Par conséquent, la diversification du commerce, du point de vue des marchés ainsi que des produits, a préoccupé au plus haut point le gouvernement de Sa Majesté au cours des dernières années.

193. Nous avons participé aux trois sessions de la CNUCED, et nous avons expliqué notre position et exposé les difficultés auxquelles nous avons à faire face dans la promotion de notre commerce extérieur. Si des termes d'échange favorables sont essentiels pour tous les pays en voie de développement, des facilités de transit sont nécessaires à la diversification du commerce international des pays sans littoral. Il est heureux de noter que la troisième session ait reconnu ce fait. La Convention relative au commerce de transit des Etats sans littoral<sup>16</sup> doit encore être signée par certains Etats côtiers. Nous espérons que l'importance de cette convention pour les pays sans littoral sera comprise par tous et que les pays qui n'y ont pas encore adhéré estimeront pouvoir le faire aussi rapidement que possible.

194. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin, a constitué un premier pas utile vers la compréhension du besoin d'une action planifiée et d'un effort concerté visant à protéger la nature et l'environnement. Le monde ne saurait plus longtemps demeurer indifférent aux nombreux problèmes posés par la pollution. Il y a une limite qui ne saurait être dépassée sur terre étant donné les très grandes pressions qui pèsent sur l'environnement naturel.

195. Les problèmes de l'environnement sont apparus à la suite d'une industrialisation et d'une urbanisation excessives dans les pays développés, et à la suite de l'emploi aveugle des ressources naturelles dans les pays en voie de développement. La protection de l'environnement est un problème auquel ont à faire face à la fois les pays développés et les pays en voie de développement, bien que sous des angles différents. Ma délégation estime que ce problème devrait être traité de façon systématique et planifiée par un mécanisme tel qu'un comité intergouvernemental de l'environnement.

196. Nos efforts passés qui visaient à établir des conditions de paix et de sécurité grâce aux Nations Unies ont souvent été déçus. Il en découle une tendance à minimiser le rôle des Nations Unies, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1]. J'ai mentionné plus haut certains des problèmes critiques que les Nations Unies n'ont pu résoudre de façon efficace. Mais comme feu Sa Majesté le roi Mahendra l'a fait observer en s'adressant à notre auguste assemblée à la vingt-deuxième

session : "Nous sommes d'avis que la seule véritable solution pour les Nations Unies est de devenir une organisation encore plus puissante" [1595<sup>ème</sup> séance, par. 16]. L'existence d'une organisation telle que la nôtre est conditionnée par sa nécessité : cela est aussi vrai aujourd'hui qu'il y a 27 ans. Malgré toutes ses faiblesses, notre organisation est le seul espoir dont dispose l'humanité pour voir créer des conditions dans lesquelles tous les pays pourront travailler en vue du progrès économique et social sans être menacés de guerre.

197. M. Suhaim Bin Hamid AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'anglais*<sup>17</sup>] : J'ai le grand plaisir de féliciter chaleureusement le Président de son élection aux hautes fonctions de la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'espère que cette session de l'Assemblée générale qu'il préside réussira à réaliser avec davantage de vigueur et de ténacité les principes élevés proclamés dans la Charte.

198. J'ai également le plaisir, en ma qualité de premier ministre des affaires étrangères de l'Etat du Qatar, de prendre la parole devant les représentants de la communauté mondiale pour la première fois depuis l'accession à l'indépendance de mon pays, qui nous a permis d'adopter une politique de réforme interne et de nouer des relations extérieures, dans l'espoir de voir le Qatar prendre la place qui lui revient dans la communauté mondiale, afin d'entreprendre des activités constructives en vue du progrès social, des progrès économiques et d'une coopération fructueuse avec d'autres nations dans l'intérêt mutuel de toute l'humanité et pour son bien-être.

199. Avant que mon pays ne devienne Membre de l'Organisation, l'année dernière, il y était associé par sa croyance dans les buts et les principes de la Charte et par sa contribution positive à ses activités. Mon pays a toujours suivi avec intérêt les activités des Nations Unies dans tous les domaines, et en particulier les activités des institutions spécialisées.

200. Notre foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies a été éloquemment exprimée par S. A. R. le cheikh Khalifa Bin Hamad Al-Thani, émir de l'Etat de Qatar, à la veille de notre indépendance, lorsqu'il a déclaré :

"L'Etat accepte les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et croit aux buts et principes de la Charte qui proclame le droit des peuples à l'autodétermination, préconise la coopération internationale en vue du bien-être de l'humanité, la prédominance de la paix et de la sécurité dans le monde entier et l'obligation pour les nations de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et d'établir entre elles des relations, fondées sur les principes de justice et d'égalité conformément aux principes du droit international."

201. L'Etat de Qatar est devenu Membre des Nations Unies dans l'espoir que celles-ci uniront leurs efforts pour la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte. Cependant, un certain nombre des résolutions de notre

<sup>16</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 597 (1968), No 8641.

<sup>17</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

organisation n'ont jamais été mises en œuvre. Il y a eu une agression armée contre des pays arabes, Membres de notre organisation, lancée par Israël en 1967 et grâce à laquelle Israël a occupé par la force pure des terres arabes; malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies condamnant Israël, Israël refuse de donner effet à ces résolutions et de se retirer des territoires arabes occupés. Israël a également fait obstacle à la mission de M. Gunnar Jarring, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, et, malgré cela, les Nations Unies n'ont pris aucune mesure pour repousser cette agression en vertu des articles de la Charte.

202. Ce n'est pas tout. La main d'Israël s'est étendue jusqu'aux Lieux saints dans l'intention de détruire et de modifier la Ville sainte de Jérusalem. Puis s'est produit l'incendie de la mosquée de Al Aqsa, qui a conduit le Conseil de sécurité, dans sa résolution 271 (1969), à condamner énergiquement Israël pour les mesures qu'il est en train d'adopter pour changer le statut de Jérusalem.

203. Nous savons tous que les Nations Unies ont reconnu les droits légitimes et établis du peuple palestinien et ont proclamé que le respect intégral de ces droits était essentiel pour qu'une paix juste et permanente soit établie et règne dans cette région. Mais Israël, qui porte la responsabilité du déplacement du peuple palestinien hors de ses foyers, poursuit sa politique expansionniste et utilise toutes les méthodes d'oppression contre le peuple palestinien. Les résolutions des Nations Unies sur les droits légitimes du peuple palestinien sont ignorées et font l'objet d'obstruction, ce qui, à notre grand regret, crée des doutes quant à l'efficacité de cette organisation en tant qu'instrument du maintien de la paix.

204. Nous recommandons donc énergiquement — et nous insistons — pour que les Nations Unies veillent à ce que les résolutions prises soient appliquées conformément à la Charte et ainsi obligent Israël à se retirer de tous les territoires arabes qu'il a occupés en 1967 et à rétablir le peuple palestinien dans tous ses droits légitimes, afin que les Nations Unies puissent travailler avec dignité comme instrument efficace pour le maintien de la paix.

205. Mon pays admire les grandes tâches que les Nations Unies réalisent dans les domaines économiques et sociaux, et dans ceux de la santé et de l'éducation, et nous croyons que l'expansion des activités dans ces domaines et l'obtention des fonds qui leur sont nécessaires sont les moyens les meilleurs et les plus constructifs de créer une communauté internationale meilleure dans laquelle tous les peuples pourront vivre dans la prospérité, la paix et la sécurité.

206. La Charte des Nations Unies est une charte remarquable. Elle contient tous les principes chers à l'homme pour une vie libre, paisible et sûre. Mais ce but ne pourra être atteint que si l'esprit de justice s'étend à toutes les nations et si toutes les nations respectent les principes de la Charte et appliquent toutes les résolutions qui s'en inspirent. Ce n'est qu'alors que la liberté, l'égalité, la paix internationale et la sécurité pourront régner.

207. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Ouganda, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

208. **M. IBINGIRA** (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter, au nom de ma délégation, le Président de son élection à ce poste élevé pendant cette session. Le choix de sa personne est un hommage mérité rendu à lui-même et à son héroïque pays.

209. Permettez-moi également, au nom de ma délégation, et étant donné que nous ne l'avons pas fait auparavant du haut de cette tribune, de féliciter le Secrétaire général de notre organisation de son élection fort bien méritée. Mon pays et mon gouvernement croient en sa compétence pour affronter la multitude de problèmes auxquels doit faire face notre organisation.

210. J'ai demandé à exercer mon droit de réponse afin d'exposer à cette assemblée le point de vue de mon gouvernement, le Gouvernement de la République de l'Ouganda concernant les citoyens britanniques d'origine asiatique dans mon pays, soulevée par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni [2042ème séance].

211. Dans le discours du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, certaines phrases utilisées, si elles demeuraient inexplicées, pourraient donner une impression totalement erronée de la situation. Il y est, par exemple, question de l'expulsion d'"Asiatiques ougandais" [*ibid.*, par. 117]. Ces personnes ne sont pas des Asiatiques ougandais. Aucun Asiatique ougandais n'a été expulsé de mon pays. Les Asiatiques ougandais, qui sont des personnes d'origine asiatique qui ont pris la citoyenneté ougandaise dans mon pays depuis que celui-ci est devenu en 1962 indépendant de la Grande-Bretagne, sont libres de demeurer dans ce pays, et ils partagent les mêmes droits et les mêmes obligations que moi-même, Africain de ce pays. L'expression "Asiatiques ougandais" n'est donc pas l'expression correcte qui doit être utilisée. L'expression correcte qui doit être utilisée est celle de "citoyens britanniques d'origine asiatique".

212. Le problème dont nous discutons est la question de savoir si un Etat quelconque — qu'il soit doté d'armes nucléaires ou que ses habitants vivent dans des huttes de branchages — membre de cette auguste organisation, a le droit en vertu du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte de prendre des décisions sur des questions relevant de sa juridiction interne. Voilà ce dont nous parlons ici. N'essayons pas de camoufler la question par de belles phrases et d'autres problèmes.

213. Je ne nierai pas que le Gouvernement du Royaume-Uni puisse avoir des problèmes à propos de cette question, de même qu'il ne peut nier que nous ayons aussi chez nous des problèmes dans ce domaine. Lorsque deux ou trois gouvernements ont des problèmes, la façon de résoudre ce type de problèmes n'est pas d'en parler ici. Mon gouvernement estime qu'il s'agit d'une question d'intérêt bilatéral. Si le Royaume-Uni n'est pas satisfait par nos explications, ou s'il estime qu'il faudrait rechercher d'autres solutions aux problèmes soulevés devant l'Assemblée, la meilleure façon d'aborder le problème serait de le faire soit au niveau bilatéral, soit par le truchement d'amis communs ou par tout autre biais.

214. Mon gouvernement ne m'a donné aucune instruction indiquant que l'affaire était close ou qu'il n'en parlerait en aucune circonstance ou qu'il était fermé à toute autre suggestion. Cela ne veut pas dire qu'il les accepterait. Il est toutefois disposé à la discussion. Il est ouvert aux idées nouvelles. Mais la façon de présenter ces idées nouvelles, de chercher une solution commune à un problème concernant deux ou un nombre quelconque d'Etats Membres de cette organisation, ce n'est pas d'utiliser la force, parce qu'il s'agit d'un petit Etat, en présentant en cette auguste assemblée un projet de résolution contraire à la Charte de cette organisation.

215. Nous sommes peut-être un petit Etat, mais nous symbolisons beaucoup : nous symbolisons toutes les valeurs au service desquelles cette organisation a été créée. Nous avons accepté les obligations que nous imposent la Charte des Nations Unies et les droits de l'homme consacrés dans tous les principes du droit international et de sa pratique. Mais, comme nous le savons, il existe diverses interprétations de questions dont l'Organisation s'occupe depuis sa création. Lorsque nous parlons de justice, de démocratie, de bon droit, avons-nous une définition commune ? Avons-nous vraiment une définition commune quant à savoir qui a nui à l'autre dans cette question soulevée par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni ?

216. Mon gouvernement estime que, compte tenu de l'historique du problème, lequel est le résultat de notre expérience coloniale, c'est le Royaume-Uni qui devrait être pris à partie. Nous ne disposons pas de l'appareil de propagande dont le Royaume-Uni et ses amis disposent. Par conséquent, un tableau a été brossé qui fait apparaître l'Ouganda comme une sorte de monstre de cette planète. Mais nous ne sommes rien de tel. Aucune propagande ne modifiera en fait le cours de l'histoire.

217. Quel est l'historique de ce problème ? Car il n'a pas sa source dans l'ordre de départ lancé par le Gouvernement de l'Ouganda aux citoyens britanniques. Fort à propos en ce qui le concerne, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a totalement oublié de parler des origines de ce problème parce que, bien entendu, elles plaident totalement contre lui.

218. Du temps de la domination britannique en Asie et en Afrique, lorsque sa règle s'étendait au sous-continent indien, le Royaume-Uni a systématiquement encouragé l'exode de ses citoyens d'origine indienne du sous-continent indien vers les divers territoires se trouvant alors sous sa juridiction. Ces personnes ont commencé à arriver, en ce qui concerne mon problème, vers la fin du siècle dernier. C'étaient des soldats dont la mission était d'imposer la règle coloniale aux chefs et aux rois récalcitrants qui avaient refusé de devenir sujets de la Couronne britannique, et cela souvent contre leur gré. Au bout d'environ 25 ans, ils furent retirés. Puis un autre groupe fut amené par les Britanniques pour construire une voie ferrée reliant Mombassa, port du Kenya situé sur l'océan Indien, à la capitale de mon pays, Kampala. Vers 1900, les citoyens britanniques d'origine asiatique contrôlaient le commerce de mon pays à un point tel qu'une commission du Gouvernement du Royaume-Uni de l'époque, qui avait été désignée spécialement par le Secrétaire d'Etat d'alors pour enquêter sur l'opportunité de

faciliter l'exode des Asiatiques vers d'autres colonies, a publié un rapport qui recommandait cet exode et qui se félicitait du fait qu'ils seraient l'épine dorsale du gouvernement impérial, parce que sans eux le commerce extérieur et le commerce intérieur britanniques ne pourraient jamais être développés. Et ainsi le pli a été pris.

219. Par conséquent, l'Ouganda, au nom duquel je m'adresse à vous, alors que le protectorat britannique avait été créé dans mon pays en 1894, a vu dès 1900 son économie contrôlée tout ce temps par une population qui s'élève aujourd'hui à 80 000 personnes seulement sur un ensemble de 10 millions, et cela à un point tel que, à l'époque où mon gouvernement a pris cette décision, 95 p. 100 du commerce de mon pays étaient contrôlés par seulement 80 000 personnes, dont 55 000 étaient des étrangers, surtout de nationalité britannique.

220. Nous sommes un pays pauvre et nous n'en avons pas honte. Il n'y a ici aucun pays, qu'il soit grand ou petit, qui ne soit passé par une étape de son développement, même s'il s'agit d'un passé éloigné dans l'histoire, qui corresponde à celle par laquelle nous passons aujourd'hui. Mais, puisque nous sommes pauvres, nous ne pouvons nous permettre en tant que gouvernement de laisser nos ressources et nos richesses, qui déterminent notre propre économie, la vie de nos populations et le bien-être de notre pays, entre les mains d'une minorité qui a totalement refusé de s'identifier au pays dans lequel elle fait fortune.

221. En 1962, le Gouvernement du Royaume-Uni, avec le Gouvernement ougandais de l'époque, a rédigé une constitution indépendante pour l'Ouganda. Cette constitution a été adoptée par le Parlement de Westminster. C'était une loi du Parlement britannique<sup>18</sup>. Dans cette constitution, pour la première fois, mon pays, travaillant avec le Gouvernement du Royaume-Uni, a formulé une loi de citoyenneté pour l'Ouganda.

222. Avant l'indépendance, il y avait plus ou moins deux catégories de citoyens en Ouganda : les Africains noirs, qui étaient appelés "personnes protégées britanniques", et la majorité de la communauté asiatique, dont les membres étaient appelés "sujets britanniques". Il y avait peu de ressortissants d'autres pays; les Britanniques étaient les plus nombreux. Lors de l'accession à l'indépendance, avec l'accord du Royaume-Uni, nous avons inscrit dans notre constitution des clauses qui constituent tout un chapitre sur la citoyenneté, où nous avons déclaré qu'il y aurait une citoyenneté ougandaise et que, pour l'obtenir, il faudrait remplir les conditions suivantes : premièrement, les Africains nés en Ouganda en tant qu'autochtones deviendraient automatiquement citoyens ougandais; deuxièmement, toute personne, de quelque pays qu'elle soit, née en Ouganda à la date de l'indépendance, c'est-à-dire le 9 octobre 1962, et dont l'un des parents était également né dans le pays, deviendrait automatiquement citoyen ougandais. Cette partie de la Constitution visait un certain nombre d'Asiatiques britanniques, mais non pas la majorité d'entre

<sup>18</sup> Voir "The Uganda (Constitution) Order in Council, 1962". *Statutory Instruments, 1962*, partie I (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1962), p. 374.

eux, car cette majorité était venue en Ouganda en tant qu'adultes ou peut-être comme enfants. Nous avons alors inscrit une autre clause dans la Constitution, qui visait tous les Asiatiques britanniques qui sont priés aujourd'hui de retourner dans leur pays, clause dans laquelle leur était donné le droit, pendant deux ans, du 9 octobre 1962 au 9 octobre 1964, de se faire enregistrer, s'ils le voulaient, comme citoyens ougandais.

223. Nos lois ne sont pas des documents secrets; elles sont dans nos archives. Le Gouvernement de l'Ouganda n'avait pas le droit, au titre de cette loi qui laissait aux Asiatiques britanniques la possibilité de se faire enregistrer pour devenir citoyens ougandais, de les en empêcher. Au contraire, le Gouvernement d'alors s'est efforcé par tous les moyens et dans un excellent esprit de coopération et de fraternité d'encourager ces citoyens britanniques à se faire enregistrer, à devenir citoyens ougandais et à s'identifier à nous, à nos espoirs et à nos craintes, à partager notre fortune et aussi nos responsabilités et nos obligations. Mais il est indéniable que la majorité écrasante d'entre eux a refusé notre offre. Ils avaient fait fortune en Ouganda; ils y étaient arrivés pauvres. Nous ne sommes pas animés d'un esprit raciste. Le fait que ces personnes se trouvent appartenir à une race différente est une coïncidence. Je ne sais pas comment faire comprendre cela, mais c'est vrai. C'est une coïncidence parce que le problème fondamental est celui du droit qu'a un pays d'enlever à des mains étrangères le contrôle de son économie. Ces étrangers auraient pu être des Africains — noirs — et alors, qu'auraient dit certaines personnes? Ils auraient pu être des gens d'un pays voisin et alors, qu'auraient dit d'autres personnes? Mais le fait qu'il s'agit d'Asiatiques est purement un accident de l'histoire et une coïncidence.

224. Il est juste, à notre avis, de demander à des étrangers de partir ou de rester de manière pacifique, comme c'est le droit de tout Etat membre de cette auguste assemblée. La vie des personnes en question est protégée. J'ai reçu l'assurance de mon gouvernement qu'il ferait le maximum pour assurer leur sécurité.

225. Les questions soulevées ici l'ont été dans une tribune qui n'est pas la bonne. Je voudrais persuader cette assemblée que, si nous voulons trouver une solution et non pas marquer un point contre un petit Etat dans les organes des Nations Unies, alors nous devons rechercher une solution en dehors de cette assemblée. Aujourd'hui, il s'agit de mon pays; demain ce pourrait être le vôtre, et le jour suivant, celui de quelqu'un d'autre. Si nous traitons cette question, nous allons nous trouver devant quelque chose de très problématique.

226. Et, d'ailleurs, il y a eu des exemples dans l'histoire où un nombre de personnes beaucoup plus élevé que celui dont se plaint le Royaume-Uni ont été priées de quitter certains pays. Ces questions ne sont jamais venues devant cette assemblée. Je citerai un exemple qui s'est passé sur mon propre continent et où il s'agissait de Noirs : un ancien gouvernement du Ghana a expulsé un million de citoyens nigériens — et le Nigéria était mal équipé pour les accueillir pendant la guerre. Il s'agissait d'un gouvernement différent du Ghana. Qui a soulevé la question ici? Personne, parce qu'il s'agissait d'une décision prise par des Africains contre des Africains. Et cependant, eux, comme nous, étaient

membres du Commonwealth britannique. Nous avons tous eu la même expérience; nous étions tous allés dans des écoles britanniques; nous avons obtenu de Westminster nos statuts d'indépendance. Personne n'a pensé à soulever ici la question.

227. Il y a eu des cas dans lesquels l'ancien Gouvernement de l'Ouganda — pas le gouvernement actuel —, le dictateur déchu a ordonné l'expulsion de dizaines de milliers d'Africains qui avaient vécu en Ouganda toute leur vie, et ils ont dû partir immédiatement et se rendre dans un Etat voisin. Cette question n'est jamais venue ici. C'était en 1968-1969.

228. Je vous cite ces exemples pour vous montrer qu'il ne s'agit pas d'une question de race, car d'autres pays ont renvoyé des gens de la même race sur mon continent. C'est une question de caractère essentiellement économique et dont la solution ne peut être trouvée dans l'enceinte des Nations Unies.

229. Je peux citer d'autres exemples. Dans différents pays d'Asie, il y a eu des exemples de groupes minoritaires qui ont été priés de retourner dans leur propre pays. Maintenant, si les Britanniques ne mettent pas en doute le principe de notre droit de renvoyer ces personnes mais bien la méthode que nous employons, là encore, comme je l'ai dit, c'est une question qui devrait être portée devant d'autres organes, parce qu'en soulevant la question de ce qu'ils appellent "la méthode d'expulsion" ou sa "nature inhumaine" ils touchent à la substance même de l'Organisation et s'attaquent au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

230. Il se peut que j'aie à revenir à cette tribune pour parler à nouveau de cette question. J'ai transmis le texte de la déclaration faite par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni à mon gouvernement, et j'attends des instructions en la matière.

231. Mais une chose est claire : nous n'acceptons pas le droit pour un Etat Membre de contester le droit d'un autre Etat à exercer ses droits souverains, conformément au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Nous espérons que tous ceux qui recherchent une solution aux problèmes soulevés s'efforceront de la trouver par d'autres voies, qui restent ouvertes.

232. En conséquence, j'espère — et c'est une prière instantane que j'adresse à cette assemblée — que, lorsque cette question viendra en séance, elle ne sera nullement débattue, mais sera sagement renvoyée. Cette assemblée n'est pas compétente pour en débattre. Les parties devraient être instamment priées de rechercher d'autres moyens. Je sais que le temps presse en l'occurrence, mais je sais aussi qu'il existe dans le monde d'excellentes communications, spécialement entre les diverses capitales. Ce sujet peut donc être abordé sans préjudice à la position de quiconque. Ne durcissons pas les positions des intéressés en la matière, car nous nous estimerions brutalisés en tant que petite nation, en tant que jeune nation, en tant que nation ex-coloniale, par une ancienne puissance impérialiste qui cherche à nous imposer un principe qu'elle n'a pas le droit de soumettre à cette assemblée.

*La séance est levée à 18 h 15.*